

21 FEV. 2025

Communauté de Communes du  
Pays de Tarascon  
A l'attention de Monsieur le Président,  
Monsieur Philippe PUJOL  
19 avenue de Sabart  
09400 TARASCON-SUR-ARIEGE

Verniolle,  
Vendredi 17 février 2025

Objet : Contrat de réciprocité

Monsieur le Président,

Comme évoqué lors de plusieurs de nos rencontres au cours des deux dernières années, la Communauté de communes Couserans Pyrénées et le PETR de l'Ariège, aux côtés de l'Agence Ariège Attractivité et de l'Agence de Développement Touristique de l'Ariège, ont engagé une négociation avec Toulouse Métropole, visant à élaborer à l'horizon 2025 un contrat de réciprocité Ville-Campagne. Ce processus de dialogue transdépartemental a été marqué les 9 janvier et 8 novembre 2024 par deux rencontres politiques, avec Messieurs Joseph CARLES (vice-président Prospective, contractualisation et politique économique de Toulouse Métropole, maire de Blagnac) et Jean-Jacques BOLZAN (membre du Bureau et de la commission aménagement et politique foncière de Toulouse Métropole, adjoint au maire et délégué à l'alimentation de la ville de Toulouse).

Cette négociation s'achevant, j'ai le plaisir de vous transmettre la version finale de ce contrat, qui se trouve avoir fait l'objet d'une délibération favorable du Conseil de la Métropole le 12 décembre 2024. Dans le cas où vous souscrieriez aux dispositions de cet accord, dont les signataires seront la Communauté de communes Couserans Pyrénées, le PETR de l'Ariège et Toulouse Métropole, j'ai l'honneur de vous proposer de soumettre à votre Conseil communautaire une délibération en soutien à cette démarche. Une proposition en ce sens est jointe au présent courrier.

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_031-DE  
A G E D I

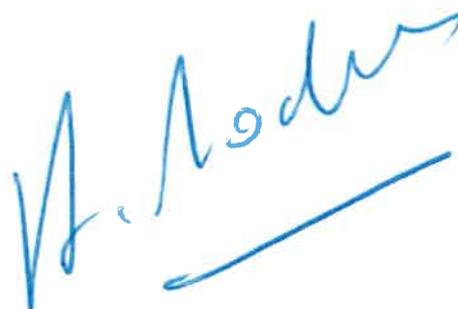
Dans l'espoir que ces propositions trouveront un écho favorable au sein de votre Conseil communautaire, et dans l'attente de votre délibération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

*Parc Technologique Delta Sud  
Bâtiment CAP DELTA  
09340 VERNIOLLE*

Monsieur Alain ROCHET,  
Président

*T. 05.61.69.00.12  
[infos@ariego-attractivite.fr](mailto:infos@ariego-attractivite.fr)*

*Siret 837 913 912 00015  
Code APE 9499Z*



Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_031-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de reception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_031-DE  
A G E D I

PROJET

Contrat de de réciprocité  
entre les intercommunalités ariégeoises et Toulouse Métropole

## Contrat de réciprocité entre les intercommunalités ariègeoises et Toulouse Métropole

### 1) La nécessaire alliance des territoires

Toulouse Métropole s'est résolument engagée, depuis quelques années, dans une dynamique de coopération interterritoriale : avec Montpellier Méditerranée Métropole, sa métropole occitane sœur, dans le cadre de contrats de réciprocité mis en œuvre respectivement et successivement avec le pays des portes de Gascogne, la communauté de communes cœur et coteaux Comminges, le pays de l'Armagnac, les intercommunalités du nord toulousain, dans le cadre d'accords bilatéraux avec des agglomérations occitanes dont Tarbes-Lourdes Pyrénées et le Grand Narbonne ou, multilatéraux, avec son réseau de villes et d'intercommunalités intégrées au Dialogue Métropolitain de Toulouse. Un accord spécifique a également été établi, en 2024, avec le département des Hautes-Pyrénées.

Ces alliances, coopérations et ententes entre les territoires sont particulièrement opportunes en Occitanie, dans une région aussi vaste que la Belgique et composée de territoires urbains, péri-urbains ou ruraux, de plaine, de montagne ou littoraux, aux formidables atouts. Ceux-ci permettent, dans un objectif de développement local et régional équilibré et durable, l'expression et la mise en œuvre de fortes complémentarités entre les territoires, supports potentiels d'une transition écologique intégrée.

De telles alliances sont d'autant plus importantes en ces temps de crise politique, écologique et sociale, qu'elles révèlent les nécessaires solidarités horizontales à engager pour enrayer les potentielles fractures territoriales. Elles participent de fait, en complément des politiques d'aménagement du territoire, à la cohésion sociale régionale et à celle du pays.

C'est dans ce contexte, et en cohérence avec les autres accords et alliances territoriales mis en œuvre – notamment avec L'agglo Foix-Varilhes dans le cadre du Dialogue métropolitain de Toulouse – que les intercommunalités ariègeoises (les CC Arize Lèze, CC Portes d'Ariège Pyrénées, L'agglo Foix-Varilhes, CC Pays de Tarascon, CC Pays de Mirepoix, CC Pays d'Olmes rassemblées au sein du PETR de l'Ariège, ainsi que la CC Couserans Pyrénées) et Toulouse Métropole expriment, par le présent contrat, leur volonté commune de créer un espace d'échange et un mode de coopération nouveau et original entre leurs institutions et territoires.

Pour les espaces ariègeois, dont la stabilité démographique (population légale de 154 596 habitants en 2021, dont 66 525 actifs) repose en premier lieu sur un solde migratoire positif (+0,39%/an), il s'agit d'affirmer résolument leur vocation à accueillir, au sein d'espaces préservés mais historiquement dynamiques, de nouvelles populations et activités économiques, contribuant à la prospérité du massif des Pyrénées, autant que du bassin toulousain.

Loin de se définir comme un simple *hinterland* de la métropole, les territoires ariègeois se positionnent en complémentarité de l'aire d'attractivité de la centralité toulousaine, tant en matière industrielle (8 854 établissements inscrits au RCS, dont 1 447 dans le champ industriel, soit 16,4%, dont un grand nombre de sous-traitants de la filière aéronautique et spatiale) que d'agriculture (avec ses filières d'excellence bovine et ovine, notamment), mais également de tourisme.

Il s'agit également de prendre acte des aspirations et des modes de vie de nos contemporains, dont la perception des espaces ruraux et montagnards a profondément changé depuis la crise sanitaire de 2020. Au-delà des flux et des échanges traditionnels entre les espaces urbains et ruraux, les uns favorisant le développement d'une florissante économie de la connaissance et de la culture, tandis que les autres sont dépositaires de savoir-faire enracinés et d'un rapport prospère à la nature, l'Ariège s'affirme comme un territoire-frontière, plus connecté que reculé, traversé par des axes de circulation performants, rendu attractif par la résilience et l'hospitalité de ses habitants.

Pour Toulouse Métropole, espace à la dynamique économique et démographique toujours confirmée, il s'agit de poursuivre son engagement politique et stratégique, initié dès 2017, en faveur d'un développement équilibré du territoire midi-pyrénéen et occitan.

Face aux enjeux liés au dérèglement climatique et aux nécessaires politiques de résilience à conduire, il s'agit particulièrement d'affirmer que la transition du territoire métropolitain ne pourra réussir sans transition avec et entre les territoires.

## 2) Des orientations stratégiques partagées et un plan d'action

Les orientations et actions liées à ce partenariat entre les deux institutions et territoires portent sur quatre thématiques spécifiques déclinées, dans les fiches opérationnelles annexées, en une série d'actions communes à mettre en œuvre dans les prochaines années.

Ces coopérations s'exprimeront notamment au titre de stratégies et actions communes engagées dans les domaines :

- du développement et du partage de la croissance économique et démographique
- des activités agricoles et agro-alimentaires en lien avec l'alimentation saine et durable des habitants
- de l'activité touristique et des loisirs
- des stratégies d'aménagement, d'habitat et de mobilités.

### 3) Un dialogue permanent, le goût pour l'expérimentation, une gouvernance dédiée

Le présent accord de partenariat constitue une feuille de route stratégique et opérationnelle partagée par des institutions signataires au bénéfice de leur propre territoire comme au profit de l'ensemble de la dynamique locale et régionale.

S'appuyant sur des approches pragmatiques et des actions communes concrètes, cette alliance pourra permettre l'expression, chaque fois que possible ou souhaitée, de positions et de dires communs en appui aux politiques nationale ou régionales mises en œuvre (CRTE, SRADDET...).

Ce partenariat pourra être opportunément le support de l'engagement d'expérimentations innovantes en termes de politiques publiques. A ce titre, une approche particulière pourra être initiée au titre de la territorialisation des politiques de compensation (énergétique, agricole, en biodiversité...) marquant la réelle interdépendance des territoires qu'ils soient ruraux ou urbains.

Pour être efficace, cette alliance, à la fois stratégique et opérationnelle, nécessite la mise en place d'un pilotage opérationnel susceptible d'animer la dynamique sur la durée et de susciter des effets d'entraînement.

Le pilotage et l'animation reposent notamment sur les modalités suivantes :

- rencontre annuelle entre les présidents ou leurs représentants ;
- échanges réguliers entre les élus et/ou les référents techniques en charge des thématiques communes.

Des effets d'entraînement sont attendus par des échanges à engager entre les Conseils de développement (Codev) des deux territoires (pour l'Ariège : Codev du PETR, de L'agglomération Foix Varilhes et de toute autre intercommunalité déployant un tel dispositif de concertation) ; d'autres sont à impulser ou imaginer au sein des réseaux d'acteurs publics ou privés intéressés.

Les actions engagées au titre de ce partenariat pourront être associées, en tant que de besoin et dans une logique de plus-value opérationnelle, l'Etat, la Région Occitanie, et les départements concernés.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_031-DE  
A G E D I



Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de reception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_031-DE

A G E D I

## Fiche 1 : Développement et attractivité économique

### Contexte

Les collectivités parties prenantes mènent, chacune à leur échelle, des actions concrètes pour répondre aux enjeux de rayonnement et de développement de l'emploi et du territoire. Les fondamentaux économiques sur lesquels s'appuient les territoires sont résolument liés à leur identité partagée : industrie aéronautique et spatiale, agriculture, logistique, artisanat et tourisme constituent des atouts à sa résilience économique.

Plus particulièrement, l'Ariège se caractérise par une histoire industrielle riche, largement fondée au XIXe siècle sur les ressources naturelles, qui ont favorisé le développement de filières d'excellence dans le champ de la métallurgie (notamment en sous-traitance de la filière aéronautique à partir du XXe siècle), du textile, de la papèterie et plus récemment, de l'électronique. Profitant des débouchés offerts par les différents pôles de compétitivité de la métropole toulousaine voisine, le territoire présente une certaine attractivité, grâce à une main-d'œuvre qualifiée et reconnue, ainsi que des disponibilités foncières à des coûts attractifs. Dans une logique de meilleure anticipation des besoins de l'industrie, plusieurs intercommunalités de l'Ariège mettent en place des PLUi, prenant en compte les enjeux de développement économique, voire des schémas de développement économique. En cohérence avec ces outils de planification, des intercommunalités prévoient l'acquisition et l'aménagement de zones foncières ciblées pour favoriser l'accueil de nouveaux projets, autour de secteurs d'activité déterminés, dans un contexte contraint par l'ambition de Zéro Artificialisation Nette. Des projets d'installations terminales embranchées et de développement du ferroutage constituent une autre catégorie de projets structurants, susceptibles de favoriser le développement industriel et la décarbonation de la logistique des filières du territoire.

Avec une ambition d'aménagement partagé du territoire, les collectivités s'engagent pour soutenir la vitalité des activités économiques et plus largement le dynamisme de l'Ariège, dans une logique assumée de desserrement économique de la métropole toulousaine.

### Objectifs

Dans le respect de la complémentarité et de la souveraineté de chaque intercommunalité, au regard des stratégies d'accueil différenciées développées par chacune, mettre en œuvre une dynamique de travail partenarial entre les parties prenantes, traduisant une volonté de mise en réseau et d'articulation, nécessaire au développement économique harmonieux de la métropole, qui accueille centres de formation et de recherche et grands donneurs d'ordre, et de son *hinterland*, dont la capacité productive est reconnue comme un rouage essentiel de l'économie toulousaine.

### Actions en cours ou à engager

- Échanges et mise en commun d'informations, afin d'accompagner les projets d'implantation et/ou de développement des porteurs de projet et entreprises sur le territoire, au regard des filières d'excellence du département de l'Ariège (industrie des matériaux, incluant notamment la métallurgie, la papèterie et le textile, chimie et biotechnologies, électronique, industrie agro-alimentaire, économie circulaire, filière bois), de la dynamique public-privée (labellisations « Territoire d'industrie » et « Rebond industriel ») et des disponibilités foncières et immobilières localement identifiées (57 ZAE dont 3 ZA « OZE », 3 pépinières, etc.). Ces échanges pourront notamment prendre la forme d'orientations à l'endroit de l'Agence Ariège Attractivité, selon une logique de « tiers de confiance ». Sont concernées des porteurs de projets exogènes, des entreprises ayant manifesté leur souhait de se délocaliser de la métropole, ainsi que des startups incubées dans les structures métropolitaines, recherchant un foncier accessible pour l'érection de leur unité de production industrielle ;
- Référencement des zones d'activité ariégeoises, recensées par l'Atlas des ZAE porté par la CCI et la DDT de l'Ariège, au portail « Mon entreprise pas à pas » ;
- Accueil et participation de l'Ariège à l'espace promotionnel de Toulouse Métropole au sein de divers salons, notamment le Salon international du marché de l'immobilier de Paris (SIMI) 2024;

- Développement d'éducteurs croisés à destination des acteurs économiques et des chefs d'entreprise des deux territoires, visant à renforcer les liens entre les tissus économiques de Toulouse métropole et de l'Ariège, ainsi que d'un événement annuel mettant à l'honneur les synergies économiques interterritoriales autour de filières d'excellence réunissant les parties, mettant en perspective des articulations fortes autour d'enjeux partagés tels que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, à une échelle interterritoriale.

**Partenariat potentiel (autre que les collectivités signataires)**

Agence Ariège Attractivité, CCI Occitanie / Haute-Garonne / Ariège, Agence d'attractivité Toulouse Métropole, CMA Occitanie, Territoire d'industrie, Agence Ad'Occ, clubs d'entreprises, fédérations professionnelles, MEDEF-CPME, AUAT, Dialogue métropolitain

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_031-DE  
A G E D I

PROJET

## Fiche 2 : Agriculture et système alimentaire local

### Contexte

Le Projet Agricole et Alimentaire de Toulouse Métropole, engagé en 2018, vise à permettre l'accès de tous à une alimentation de proximité, saine et durable, en accompagnant la transition agricole et alimentaire. Avec seulement 1/4 de sa surface agricole (10600ha), Toulouse Métropole représente un bassin de consommation de 800 000 habitants et plus de 60 000 repas sont préparés chaque jour par les 37 communes de la métropole qui cherchent à respecter la loi Egalim avec des produits régionaux. Par ailleurs, Toulouse Métropole souhaite actionner les leviers dont elle dispose, en particulier au travers de la consommation de ses habitants, pour accompagner et soutenir les pratiques agroécologiques sur les territoires qui l'entourent. Elle pilote notamment un projet démonstrateur pour développer une filière équitable de légumineuses locales.

Du côté de l'Ariège, grâce au diagnostic réalisé dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial porté par le PETR de l'Ariège, il est apparu que la capacité de production du département était substantiellement supérieure à ses besoins et que la commercialisation en circuit de proximité de produits bio et locaux plafonnait. En ce sens, la recherche de nouveaux débouchés aux produits ariégeois est une nécessité pour consolider le dynamisme économique du territoire. De même, l'Agrosite d'Embarou (CC du Pays de Mirepoix) a pour vocation de développer une offre en légumes bio en demi-gros, afin d'approvisionner la restauration hors domicile (RHD) et de répondre aux exigences de la loi Egalim. Cette filière, associée aux volontés politiques partagées semble pouvoir constituer un socle partenarial fort, entre les besoins d'approvisionnement bio et locaux de la RHD métropolitaine et les demandes sociétales de renforcer la résilience alimentaire de nos territoires. Enfin, le PETR de l'Ariège est candidat aux financements du démonstrateur territorial DYNAMO dont tout un pan du projet s'attache précisément à construire des liens alimentaires et économiques forts entre le bassin de production ariégeois et le bassin de consommation métropolitain à travers notamment l'ouverture d'une ambassade Nôu à Toulouse (Victor Hugo).

### Objectifs

- Proposer aux structures de restauration collective sur Toulouse métropole des produits ariégeois, durables et de qualité en s'appuyant sur la plateforme Terroir Ariège Pyrénées et sur la plateforme d'achat Occitalim dont TM est membre fondateur. Identifier les initiatives d'agriculteurs ariégeois ou de groupements souhaitant intégrer des filières agroécologiques avec des débouchés sur Toulouse Métropole ; les accompagner et les appuyer dans leurs démarches
- Dans la continuité du programme Dynamo que pilote le PETR, intégrer le bassin de consommation toulousain au système alimentaire ariégeois grâce à la création de nouveaux espaces de ventes et une meilleure coordination des flux logistiques vers la métropole
- Travailler sur l'attractivité des productions agricoles aujourd'hui déficitaires sur le territoire ariégeois (espace test agricole d'Embarou, volailles, œufs, fruits), en lien avec les établissements agricoles et les services de la métropole
- Partager les retours d'expériences des expérimentations de Sécurité Sociale Alimentaire (SSA) en cours sur nos territoires et les leviers d'accompagnement pour les collectivités publiques.

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_031-DE

A G E D I

### **Actions en cours ou à engager**

- Échange d'informations sur les besoins en denrées alimentaires des établissements de restauration collective toulousains afin d'aider à la structuration des filières ariégeoises (légumes ½ gros, bovin et ovin viande, produits laitiers...)
- Travailler à l'adaptation des lots des marchés publics en fonction des capacités d'approvisionnement de l'offre alimentaire ariégeoise organisés par la plateforme logistique Terroir Ariège Pyrénées
- Échange d'informations sur les agriculteurs ou groupes d'agriculteurs ariégeois intéressés pour participer à une filière agroécologique locale et équitable
- Faire connaître les produits ariégeois (notamment labellisés Nòu ou Valeur Parc) et l'ambassade Nòu installée à Victor Hugo auprès des consommateurs, des restaurants et épiceries toulousains en invitant notamment la marque au festival du bien manger et sur les autres événements dédiés à l'alimentation locale
- Implanter un espace dédié aux produits ariégeois au Grand Marché de Toulouse
- Action partenariale AAA-ADT-PETR : développer un plan de communication attractif envers des porteurs de projets agricoles souhaitant développer des productions nourricières en manque sur le territoire.
- Communiquer l'offre des espaces-tests agricoles tels que l'Espace Test Agricole d'Embarou auprès des services et structures d'accompagnement professionnel
- Organiser des visites apprenantes réciproques autour des initiatives de SSA sur nos territoires (entre Saint-Girons et VRAC Bagatelle notamment) afin d'améliorer l'accompagnement de ces expérimentations par les collectivités
- Faciliter l'accès à des produits de qualité aux épiceries solidaires de la métropole par le biais, notamment, de la plateforme de conditionnement de l'association Hérisson Bellor

### **Partenariat potentiel (autre que les collectivités signataires)**

Chambres d'agriculture, ADAFTA, MIN de Toulouse, Bio Ariège-Garonne, membres du consortium du démonstrateur Légumineux, Agence de l'eau Adour Garonne...

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_031-DE  
A G E D I

## Fiche 3 : Promotion touristique et culturelle

<b>Contexte</b>
<p>Le partenariat entre Toulouse Métropole et les intercommunalités d'Ariège doit favoriser la réflexion autour d'offres touristiques complémentaires tout en bénéficiant d'une proximité géographique. Un projet qui combinerait les atouts du milieu urbain et rural et qui trouverait tout son sens dans la concrétisation d'actions de commercialisation tournées vers la clientèle groupe.</p> <p>Une façon de diversifier l'offre métropolitaine, répondre à la stratégie de l'ADT en faveur des actions de commercialisation, ainsi qu'aux objectifs de partenaires comme les 6 offices de tourisme du département ou le Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares.</p>
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les liens et les échanges afin d'accroître les flux touristiques</li> <li>- Valoriser la complémentarité entre les deux territoires</li> <li>- Favoriser l'interconnaissance entre les équipes techniques œuvrant pour le développement touristique</li> <li>- Mettre en place une offre commerciale qui décloisonne les territoires</li> </ul>
<b>Actions en cours ou à engager</b>
<p><u>En matière de développement des échanges entre les équipes techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser une fois par an une rencontre entre les équipes de l'Agence d'Attractivité de Toulouse Métropole et de l'Agence de Développement Touristique Ariège Pyrénées pour échanger sur les stratégies de chacun, l'actualité touristique ou encore les pistes de coopération possibles</li> <li>• Favoriser la découverte des sites majeurs des deux destinations pour en accroître la prescription</li> </ul> <p><u>En matière de promotion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les opportunités de valorisation de la destination « Toulouse Métropole » et de la destination « Ariège » au travers des outils à disposition des structures concernées (supports print et web, affichage, évènementiel...)</li> <li>• Initier des actions de promotion communes, dans la continuité de celles entreprises dans le cadre du contrat de destination « Toulouse »</li> </ul> <p><u>En matière de commercialisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer des produits packagés à destination des groupes, où l'association d'offres urbaines et d'offres rurales apporte une plus-value <i>Exemples : intégration d'activités outdoor se déroulant en Ariège dans des offres Incentive proposées par la Métropole, conception de produits à destination des séniors sur une thématique commune ou complémentaire aux deux territoires, faire connaître aux entreprises de la métropole toulousaine les offres « petits séminaires » (10/50 personnes) de l'Ariège pour « un tourisme d'affaires dans un écrin de verdure »</i></li> <li>• Impulser une réflexion sur la cible « scolaire » afin de favoriser le jumelage entre écoles et permettre ainsi la découverte des spécificités de chaque territoire (« vivre et grandir en ville » vs « vivre et grandir à la campagne ») et dans le but de mener des actions à des fins pédagogiques</li> </ul>
<b>Partenariat potentiel (autre que les collectivités signataires)</b>
<p>Agence de développement touristique de l'Ariège, offices de tourisme ariégeois, PAH, le rectorat Agence d'attractivité de Toulouse Métropole</p>

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
 Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
 009-240900431-DE\_2025\_031-DE  
 A G E D I

## Fiche 4 : Rééquilibrage démographique et cadre de vie

<b>Contexte</b>	
	<p>La métropole toulousaine connaît depuis de nombreuses années une forte pression démographique avec des projections INSEE de +9000 habitants/an et de + 5100 emplois/an, soit 75000 logements à construire dans les 10 ans à venir. A contrario, la démographie ariégeoise est stable (155 000 habitants en 2021, contre 153 000 en 2018) et soutenue par son solde migratoire, avec d'importants mouvements de population en son sein, qui révèlent l'attractivité différenciée des territoires de plaine, les mieux connectés à la métropole toulousaine et les plus dynamiques au plan économique (et notamment industriel) et les territoires de montagne, au sein desquels les besoins en saisonniers ne semblent plus suffisants à fixer une population en rapide décroissance. Concomitamment, l'Ariège connaît un fort taux de vacance de son parc de logement (10309 logements vacants soit 9,3% du parc, contre 7,2% en Haute-Garonne), en lien avec une forte rétention foncière et surtout un vieillissement accéléré du patrimoine bâti. Les centralités urbaines souffrent tout particulièrement d'une carence d'opérateurs (hors ESH/OPH) désireux de contribuer au renouvellement urbain, par défaut apparent de rentabilité (exemple de la CC Portes d'Ariège Pyrénées : 2000 logements dégradés recensés).</p> <p>Si les deux territoires sont marqués par des enjeux particulièrement complémentaires en termes d'attractivité résidentielle, ils partagent, par ailleurs, un même souci de limiter les déplacements pendulaires (12% des répondants à une enquête conduite auprès des résidents ariégeois en 2023), réalisés majoritairement en voiture individuelle (enjeu du plan de protection de l'atmosphère), en contribuant, pour ce faire, à la valorisation et au développement de l'offre de mobilité propre et aux modes alternatifs de travail (proxitavail, etc.) entre l'Ariège et la métropole, en lien avec l'accueil de populations nouvelles.</p>
<b>Objectifs</b>	
	<p>Favoriser un développement démographique harmonieux des territoires, en facilitant l'installation de populations toulousaines ou exogènes en Ariège, en particulier des familles, par l'émergence d'une offre de logement (locative ou en accession) répondant aux standards de qualité attendus et bien connectée à l'offre de mobilité douce et collective (en particulier la ligne de chemin de fer reliant Toulouse à l'Ariège).</p>
<b>Actions en cours ou à engager</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre régulièrement des échanges d'expériences autour des politiques de mobilités, d'aménagement, de recyclage et de revitalisation urbaine, afin de sensibiliser les services Habitat et Urbanisme des différentes parties prenantes aux pratiques innovantes (utilisation intercalaire et occupation temporaire, partenariats publics-privés, traitement des friches, traitement des mobilités douces, traitement des enjeux de performance énergétique en rénovation, etc.).</li> <li>- Cibler en Ariège des territoires prioritaires d'intervention, sur la base des dispositifs existants de renouvellement urbain (RHI-THIRORI, OPAH-RU, ORT, etc.) et/ou de politiques de la ville (3 QPV en Ariège), susceptibles de contribuer à l'accueil de populations originaires de la métropole, à l'issue d'un processus de recyclage foncier ou de rénovation urbaine, favorisant un rééquilibrage de l'offre et de la demande, en termes de qualité et de typologie, et une certaine mixité sociale. Ces territoires pourront être autant des centres-villes dégradés (Pamiers, Saint-Girons, etc.) que des localités périphériques au sein desquelles des besoins spécifiques émergeraient, en priorisant les communes desservies par le train en moins d'une heure, dans la logique présidant au déploiement d'un service express régional métropolitain (SERM).</li> <li>- Dans une vision programmatique à long terme, par opposition à la recherche d'une rentabilité à court terme favorisant la production d'une offre mono-produit standardisée, inciter les opérateurs parapublics et privés partenaires de Toulouse Métropole à saisir, en étroite partenariat avec les collectivités ariégeoises, des concessions d'aménagement au sein des territoires prioritaires identifiés. Lesdites opérations seront de taille contenue, cibleront un nombre limité de territoires pilotes, seront exemplaires en termes de performance énergétique, et relèveront le défi d'une complexité liée au coût non-couvert du recyclage urbain.</li> </ul>
<b>Partenariat potentiel (autre que les collectivités signataires)</b>	
	<p>CAUE, AUA-T, Oppidéa, ARAC, EPFO/EPFL, PETR, services de l'Etat, communes PVD, BC, etc.</p>

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
 Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
 009-240900431-DE-2025\_031-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de reception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_031-DE  
A G E D I

PROJET

# Contrat de réciprocité Ariège – Toulouse Métropole

Proposition de délibération à destination des Conseils communautaires des intercommunalités ariégeoises et du Comité syndical du PETR de l'Ariège

## Exposé

Les intercommunalités ariégeoises se sont résolument engagées, depuis plusieurs années, dans une dynamique de coopération interterritoriale avec Toulouse Métropole, au travers notamment de la participation de l'Agglo Foix Varilhes au Dialogue Métropolitain de Toulouse et de celle du syndicat mixte du SCoT Vallée de l'Ariège à l'InterSCoT du grand bassin toulousain.

Ces alliances, coopérations et ententes entre les territoires sont particulièrement opportunes en Occitanie, dans une région aussi vaste que la Belgique et composée de territoires urbains, péri-urbains ou ruraux, de plaine, de montagne ou littoraux, aux formidables atouts. Ceux-ci permettent, dans un objectif de développement local et régional équilibré et durable, l'expression et la mise en œuvre de fortes complémentarités entre les territoires, supports potentiels d'une transition écologique intégrée.

De telles alliances sont d'autant plus importantes en ces temps de crise politique, écologique et sociale, qu'elles révèlent les nécessaires solidarités horizontales à engager pour enrayer les potentielles fractures territoriales. Elles participent de fait, en complément des politiques d'aménagement du territoire, à la cohésion sociale régionale et à celle du pays.

Le Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 a offert un cadre à ces coopérations, sous la forme de contrats de réciprocité, qui associent plusieurs intercommunalités partageant un même bassin de vie autour de thématiques identifiées.

C'est dans ce contexte, et en cohérence avec les autres accords et alliances territoriales mis en œuvre que les intercommunalités ariégeoises (les CC Arize Lèze, CC Portes d'Ariège Pyrénées, L'agglo Foix-Varilhes, CC Pays de Tarascon, CC Pays de Mirepoix, CC Pays d'Olmes rassemblées au sein du PETR de l'Ariège, ainsi que la CC Couserans Pyrénées) et Toulouse Métropole expriment, par le présent contrat, leur volonté commune de créer un espace d'échange et un mode de coopération nouveau et original entre leurs institutions et territoires.

Pour les espaces ariégeois, il s'agit d'affirmer résolument leur vocation à accueillir, au sein d'espaces préservés mais historiquement dynamiques, de nouvelles populations, activités économiques et flux touristiques, contribuant à la prospérité du massif des Pyrénées, autant que du bassin toulousain. Ainsi, les coopérations s'exprimeront notamment au titre de stratégies et actions communes engagées dans les domaines :

du développement et du partage de la croissance économique et démographique

des activités agricoles et agro-alimentaires en lien avec l'alimentation saine et durable des habitants

de l'activité touristique et des loisirs

des stratégies d'aménagement, d'habitat et de mobilités.

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE-2025\_031-DE-  
AR  
AGEDI

## Décision

*Le Conseil communautaire... / le Comité syndical...*

*Vu...*

*Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,*

*Décide :*

## Article 1

*D'approuver les termes du contrat de réciprocité entre les intercommunalités ariégeoises et Toulouse Métropole, tel qu'annexé à la présente délibération.*

## Article 2

*(PETR) D'autoriser le Président du PETR de l'Ariège à signer le contrat de réciprocité avec Toulouse Métropole et tout document s'y rattachant.*

*(CCCP) D'autoriser le Président de la CC Couserans Pyrénées à signer le contrat de réciprocité avec Toulouse Métropole et tout document s'y rattachant.*

*(autres EPCI) De soutenir la signature par le Président du PETR de l'Ariège du contrat de réciprocité avec Toulouse Métropole et tout document s'y rattachant.*

**OFFRE DE FINANCEMENT 2**  
**CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES**

Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	COMMUNAUTE COM PAYS DE TARASCON
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	500 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	<p>EURIBOR 3 MOIS + marge de 1.050 % l'an*</p> <p>Date de constatation : index EURIBOR 3 MOIS publié 2 jours ouvrés T2 avant chaque date de début de période d'intérêts</p> <p>En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EURIBOR 3 MOIS, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EURIBOR 3 MOIS négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.</p>
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	<p>Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation</p> <p>Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale</p>
Date maximum de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 15 Avril 2025
Garantie	Néant
Commission d'engagement	500.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.210% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 <sup>ème</sup> jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	<p>L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale.</p> <p>Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée</p> <p>Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1.</p> <p>Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard</p>

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
 Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
 009-240900431-DE\_2025\_027-DE

A S E D I

	3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.  Montant minimum 10.000 euros pour les tirages
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

(\*) Le taux par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat.

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_027-DE  
A G E D I

## **CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT**

---

**Entre**

**La Communauté de Communes du PAYS DE TARASCON**  
16, Place Jean Jaurès – BP 30133 – 0940 TARASCON-SUR-ARIEGE

Représentée par le Président, M. Philippe PUJOL

**Et**

**La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège**  
21 Cours Gabriel Fauré – 09000 FOIX

Représentée par la Présidente, Mme. Josiane GOUZE-FAURÉ

## Préambule

---

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée le 7 août 2015 a redéfini les compétences attribuées aux collectivités.

Concernant l'économie, ce nouveau cadre législatif clarifie et rationalise les interventions revenant à chacun des niveaux de collectivités, et consacre :

- la prééminence de la Région, en tant que « chef de file » ;
- la poursuite du renforcement de l'échelon intercommunal, avec notamment l'amplification du transfert de compétences en matière d'action économique au 1er janvier 2017.

A ce titre, la Communauté de Communes du PAYS DE TARASCON (CCPT) est engagée dans une démarche de développement économique, de l'emploi et de création de valeur, constitutive de son Projet de Territoire et de son Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Dans cette perspective, elle impulse et apporte son soutien à toutes les actions ou opérations contribuant à cette finalité qu'elle jugera pertinente et en adéquation avec ses orientations. (rédaction à revalider par la CCPT).

La Loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) promulguée le 18 juin 2018 et le COP (Contrat d'Objectif et de Performance) conclu entre l'Etat et le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) de France précisent le périmètre d'intervention de ces dernières, couvrant 5 registres :

- axe 1 : l'entrepreneuriat ;
- axe 2 : l'appui aux entreprises dans leurs mutations ;
- axe 3 : l'accompagnement des entreprises à l'International ;
- axe 4 : la représentation des entreprises ;
- axe 5 : l'appui aux territoires

Les CCI sont un réseau d'établissements publics pilotés par des chefs d'entreprise, marqués par une forte culture entrepreneuriale et un niveau d'expertise élevé sur leurs différents domaines d'intervention. Fortement enracinées dans le tissu économique local, elles délivrent « en proximité » une palette de services étendue leur permettant d'être un interlocuteur « 360° » des porteurs de projets et des dirigeants d'entreprises ainsi que de leurs collaborateurs.

La CCPT et la CCI Ariège manifestent leur volonté commune de cadrer leur coopération pour favoriser le développement économique et de l'emploi du territoire intercommunal et pour optimiser à cette fin leurs moyens humains, techniques et financiers.

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_030-DE  
A G E D I

## **Article 1 : Objet de la Convention**

---

La CCPT et la CCI Ariège décident de conclure une convention de partenariat en faveur du développement économique et de l'emploi du territoire de l'intercommunalité.

Les domaines d'intervention prioritaires couverts par la convention sont les suivants :

- Connaissance du territoire
- Animation du territoire
- Aménagement et promotion du territoire
- Développement du territoire
- Représentation économique du territoire

## **Article 2 : Descriptif des interventions**

---

### **Connaissance du territoire**

- Fichier des entreprises du territoire : fourniture annuelle par la CCI Ariège de la liste des établissements ressortissants de la CCI inscrits au RNE (Répertoire National des Entreprises), implantés sur le territoire de la CCPT, sous la forme d'un fichier au format Excel.

Ce fichier, comportera les informations suivantes sur les établissements : raison sociale, enseigne, adresse, nom du dirigeant, téléphone (si disponible), taille de l'entreprise (tranches d'effectifs), date de création de l'entreprise, code APE, détail du code APE.

- Profil de territoire : fourniture annuelle par la CCI Ariège d'un dossier qui présente une analyse du territoire intercommunal au travers d'une dizaine d'indicateurs socio-économiques, avec tableaux et graphiques correspondants et éléments de comparaison avec l'échelon départemental.

La CCI Ariège, le réseau régional des CCI d'Occitanie et national des CCI de France disposent d'observatoires économiques et commerciaux permettant l'exploitation de données territoriales à l'échelle des intercommunalités.

La CCI Ariège réalise à partir de ces bases de connaissance, des analyses et études à la demande sur devis.

Au titre du conventionnement, la CCPT bénéficie d'une remise de 20% sur les prestations « études » pouvant être délivrées par la CCI Ariège.

### **Animation du territoire**

- Information des agents territoriaux (animateurs économiques de l'intercommunalité) : accès à l'offre d'information et de réunions d'information/webinaires mises en œuvre par la CCI Ariège tout au long de l'année sur différents thèmes, tout particulièrement lors de la tenue de rencontres sur le territoire de l'intercommunalité : création/transmission/reprise, financement, santé/sécurité au travail, transition écologique et environnement/énergie, emploi-ressources humaines, formation, numérique, innovation/propriété intellectuelle (permanences INPI), international, qualité, performance industrielle, commerce, tourisme, ...

- Co-organisation d'une rencontre avec les professionnels du territoire sur une thématique convenue avec la collectivité : annuellement, la CCPT propose à la CCI Ariège l'organisation d'une rencontre à destination des professionnels du territoire, co-organisée et co-animée par les deux partenaires (ex. de rencontre : « table ronde de l'économie », tournée de visites d'entreprises, réunion thématique... / ex. de problématiques : transmission/reprise, transition numérique, transition écologique, emploi-RH, prévention et traitement des difficultés, revitalisation commerciale, ...).

Ou

- Mobilisation d'une intervention de type « conseil » (hors champ études) : annuellement, sur proposition de la CCPT, les partenaires décident de travailler sur un sujet spécifique s'inscrivant dans la stratégie de développement économique portée par la collectivité. Dans ce cadre, l'ingénierie de la CCI Ariège sera mobilisée à hauteur d'un jour de travail.

## **Aménagement du territoire**

- Aide à la décision pour les projets d'urbanisme : accompagnement par la CCI Ariège dans le cadre de l'élaboration, la modification, la révision des documents d'urbanisme mais aussi en matière de droit de préemption, de protection des linéaires commerciaux et de règlements de publicité ou encore d'urbanisme commercial.

- Accompagnement aux démarches de revitalisation commerciale :

Soutien de la CCI Ariège à l'intercommunalité dans ses démarches de revitalisation commerciale de son territoire, et pour la mobilisation et le déploiement opérationnel des dispositifs dédiés : Petites Villes de Demain, Bourgs-centres Occitanie

- Accompagnement aux démarches de développement touristique :

Soutien de la CCI Ariège à l'intercommunalité dans sa stratégie et ses projets d'aménagement et de développement touristique.

Appui aux dispositifs de valorisation touristique territoriaux tels que : opération grand site, stations classées de tourisme, Ville et Pays d'art et d'histoire, ...

- Accompagnement aux démarches de développement industriel :

Soutien de la CCI Ariège à l'intercommunalité dans le déploiement du dispositif France 2030, qui vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir et soutenir la transition écologique.

- Aide à l'implantation d'entreprise : accompagnement à l'installation ou à la relocalisation d'entreprise.

La CCI Ariège fournit avec ses équipes de conseillers d'entreprise un service complet aux porteurs de projet ou aux entrepreneurs, en lien étroit avec l'intercommunalité, comprenant notamment la connaissance et la promotion de l'offre d'accueil de l'intercommunalité.

. Accompagnement au montage de dossier de demandes de financement à l'immobilier d'entreprise, en lien avec l'intercommunalité et les financeurs. Les accompagnements pour le montage des dossiers Aide à l'Immobilier d'Entreprise sont gratuits pour les entreprises du territoire ;

. Atlas des parcs d'activités : mise à disposition d'un site internet qui présente les zones d'activités du département aménagées pour l'accueil des entreprises.

Ce service est issu d'un travail partenarial entre les intercommunalités, la CCI Ariège et la DDT de l'Ariège.

La collectivité dispose d'un accès personnalisé permettant de mettre à jour les informations des zones d'activités de son territoire et de consulter les statistiques des équipements économiques de son territoire.

La CCI Ariège assure le développement et la maintenance du site Internet, l'animation du réseau et la communication du service.

Au-delà de permettre de répondre à l'obligation réglementaire pour les intercommunalités de réaliser un inventaire de leur zones d'activités, et de son utilité pour faciliter l'installation des entreprises, l'Atlas des zones d'activités participe à améliorer et partager entre les différents acteurs, la connaissance en matière de foncier économique et disposer d'un outil d'aide à la décision (logiques de performance territoriale et aménagement équilibré du territoire, gestion économe de l'espace notamment au travers des procédures d'urbanisme (PLU(i) / SCOT), optimisation des aides publiques à la création de ZA...).

## **Développement du territoire**

- Accompagnement des porteurs de projet : dans le cadre des projets identifiés localement par la collectivité, la CCI Ariège s'engage à rencontrer le porteur de projet pour l'aider à structurer son projet, comprendre les différentes étapes de la création d'entreprise, étudier la faisabilité de son projet, élaborer son plan de financement et rechercher des financements. Acteur de proximité, la CCI Ariège privilégie pour ses interventions un déplacement sur le site des entreprises accompagnées.

Au besoin, les rendez-vous individuels avec les porteurs de projet et plus largement les chefs d'entreprises pourront être organisés au sein des locaux de la collectivité avec son appui. Un conseiller de la CCI Ariège assurera, sur rendez-vous (agenda de rendez-vous établi par la collectivité a minima par demi-journée), un premier niveau d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et entreprises et qui, selon leur(s) problématique(s) et projet(s), seront orientés vers un ou plusieurs conseillers CCI.

La CCPT s'engage à mettre à disposition de la CCI Ariège un espace adapté pour les rendez-vous individuels avec connexion wifi.

- Accompagnement au maintien, au développement et à la transmission d'entreprises : dans le cadre des demandes/projets identifiés localement par l'intercommunalité, la CCI Ariège s'engage à accompagner les chefs d'entreprise sur l'ensemble du cycle de vie de l'entreprise (création / développement / transmission) et sur différents thèmes :

- ressources humaines / développement des compétences-formation/ gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et mobilité professionnelle ;
- transition écologique, environnement, énergie ;
- transition numérique ;
- santé, sécurité ;
- qualité ;
- innovation/ propriété intellectuelle ;
- performance industrielle / coopération industrielle/ filières industrielles ;
- international ;
- financement des entreprises et des porteurs de projet ;

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_030-DE  
A G E D I

- prévention et traitement des difficultés d'entreprise.

Concernant le traitement des difficultés d'entreprise, il pourra être sollicité auprès de la CCI Ariège un accompagnement approfondi d'une entreprise par an ayant un enjeu particulier en termes d'emploi ou de service rendu à la population.

## **Représentation économique du territoire**

- Recueil du point de vue économique :

La Chambre collecte, analyse et exploite les données relatives aux entreprises sur les territoires et à l'échelle départementale.

Elle conduit régulièrement des missions consultatives de niveau départemental (note de conjoncture bimestrielle, consultations « flash » en partenariat avec la Banque de France, ...), dont elle fera bénéficier l'intercommunalité.

A la demande de l'intercommunalité, elle peut également réaliser des consultations et/ou des concertations à l'échelle de l'intercommunalité (prestations études), ou encore faciliter la mise en lien avec des établissements de son bassin économique, notamment dans la perspective de l'élaboration et de la mise en œuvre de sa politique et de ses projets de développement économique et de l'emploi ou d'aménagement de son territoire.

La CCI Ariège peut notamment faire bénéficier la CCPT de ses réseaux et relais :

- réseaux de professionnels qu'elle anime ou qu'elle soutient, tels que le Relais départemental du Pôle de Compétitivité Agri-Sud Ouest dont elle assure la « tête de pont » en Ariège, le réseau collaboratif « Ariège Industrie » (regroupant près d'une trentaine d'industriels animés par la CCI pour développer des coopérations techniques et commerciales), les Associations de Commerçants, l'APREDIFE pour la prévention et le traitement des difficultés (domiciliée à la CCI, à l'origine de sa création avec le Tribunal de Commerce), TFE (Team France Export), ... ;
- contacts privilégiés avec les branches professionnelles, tels que l'UMIH (dont le siège est domicilié à la CCI), l'AHPA (hôtellerie de plein air), ou encore toujours pour le tourisme l'association du concours de la Georgette (domiciliée à la CCI), l'UIMM pour l'industrie (représentée localement par l'UPAP), la FBTP pour la construction-BTP, la FBF (Fédération Bancaire Française) pour les établissements bancaires, l'Ordre des experts-comptables, l'INPI (permanences à la CCI pour le traitement des questions de propriété intellectuelle), ...
- réseaux régional et national des CCI de France et, à l'étranger, réseau des CCI à l'international.

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_030-DE  
A G E D I

### **Article 3 : Engagement financier**

---

Le coût forfaitaire de cette offre aux intercommunalités de l'Ariège est déterminé par la taille de leur tissu économique, donnant lieu à un coût forfaitaire annuel établi à 5 000.00 € HT pour la CCPT.

### **Article 4 – Engagement des partenaires**

---

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, la CCPT s'engage :

- à tenir informée la CCI Ariège de ses projets structurants se rapportant au développement et à l'aménagement de son territoire ;
- à orienter en tant que de besoin vers les équipes de la CCI les porteurs de projet et entrepreneurs nécessitant un accompagnement expert métier, pour lequel les différents conseillers d'entreprises de la Chambre seront mobilisés en lien avec le(s) animateurs économiques de l'intercommunalité ;
- à mentionner la source des informations et le logo de la CCI Ariège sur les supports faisant apparaître les données informatives fournies par la CCI ;
- à mentionner la CCI Ariège dans les communications se rapportant à des actions dont cette dernière est partenaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, la CCI Ariège s'engage :

- à la réalisation des différentes offres de service décrites en article 2 sur les registres de la connaissance du territoire, de l'animation du territoire, de l'aménagement et la promotion du territoire, du développement du territoire et de la représentation économique du territoire ;
- à tenir la CCPT informée des projets structurants se rapportant au développement et à l'aménagement de son territoire ;
- à mentionner la CCPT dans les communications se rapportant à des actions dont cette dernière est partenaire ;
- à rendre compte annuellement des interventions détaillées de la CCI Ariège auprès des porteurs de projets et du tissu économique de la CCPT et de l'appui apporté à cette dernière.

### **Article 5 –Offre complémentaire**

---

La CCI Ariège pourra réaliser à la demande de la CCPT d'autres interventions complémentaires à celles précisées en Article 2, et notamment l'offre de prestation Soluccio Territoires figurant en annexe 1 de la présente Convention.

Ces prestations feront l'objet d'un devis spécifique ou pourront être intégrées à la présente convention par voie d'avenant.

### **Article 6 – Suivi de la Convention**

---

Un technicien sera désigné par chaque partenaire en appui des élus de l'intercommunalité et de la CCI, pour assurer le suivi de cette convention cadre de partenariat, pour faire un bilan une fois par an sur les actions réalisées et pour préparer l'évolution du partenariat signé entre les deux contractants.

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE-2025\_030-DE  
UN  
K  
E  
O  
I

## **Article 7 – Date d’effet et durée de la Convention**

---

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans et commencera à courir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## **Article 8 – Modalités de règlement**

---

Le règlement de la prestation interviendra chaque année.

La CCI émettra chaque année une facture correspondant au montant dû en application de la présente convention, précisant les échéances de règlement.

## **Article 9 – Conditions générales**

---

La CCI Ariège s’engage à remplir la mission convenue avec la CCPT, laquelle mission n’est pas en contradiction avec la loi, l’intérêt général ou les statuts de l’Etablissement Consulaire.

Les deux parties s’engagent à veiller au respect de la confidentialité des informations et documents amenés à être échangés dans le cadre de l’exécution de la présente convention.

## **Article 10 – Résiliation**

---

À la demande motivée de l'une des parties, la présente convention pourra être résiliée de plein droit en cas d'inexécution par l'autre partie d'une ou plusieurs des obligations prescrites. La résiliation ne pourra intervenir qu'après que la partie défaillante aura été mise en demeure par l'autre partie d'accomplir ses obligations dans un délai fixé par la mise en demeure. Ce délai ne peut être inférieur à 90 jours. Il court à compter de la notification de la mise en demeure expédiée en recommandé avec accusé de réception. Au cours de cette période, les deux parties restent tenues d'exécuter leurs obligations contractuelles.

## **Article 11 – Litiges**

---

Les parties s’efforceront de résoudre à l’amiable les différends qui pourraient survenir à l’occasion de l’exécution de la présente convention de partenariat. En cas d’échec de la résolution amiable, le litige pourra être soumis à la juridiction administrative territorialement compétente.

Fait à Tarascon, le **à compléter**

Le Président de la Communauté de  
Communes du Pays de Tarascon

La Présidente de la Chambre de  
Commerce et d’Industrie de l’Ariège

Philippe PUJOL

Josiane GOUZE-FAURÉ

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de reception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_030-DE  
A G E D I

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE TARASCON**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Séance du 20 mars 2025

Date convocation : 13 mars 2025

Nombre en exercice : 37

Nombre de votants : 30

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni à Communauté de Communes du Pays de Tarascon à Tarascon sur Ariège, sous la présidence de Monsieur Philippe PUJOL.

**Présents** : Mesdames, Messieurs, Benoît ARAUD, Marie-Thérèse BAULU, Alexandre BERMAND, Ginette CHALONS, Bernard DEFFARGES, Marie-José DELCROIX, Yolande DENJEAN, Bernard DUNGLAS, Marie-Françoise KALANDADZE, Sébastien LACROIX, Alain MANENC, Patrick MORCRETTE, Stéphanie ORUS, Bastien PITARRESI, Philippe PUJOL, Roseline RIU, Philippe RODRIGUEZ, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Nadège SUTRA, Patricia TESTA, François VERMONT, Georges MARROT, Alain VAYSSETTES

**Procuration (s)** : Marie-Hélène BOUDENNE représentée par Nadège SUTRA, Jean-Claude CLAUSTRES représenté par Marie-Françoise KALANDADZE, Germain FLORES représenté par Roseline RIU, Joseph GONCALVES représenté par Bernard DUNGLAS, Lionel KOMAROFF représenté par Alain SUTRA, Gilbert ROMEU représenté par Benoît ARAUD

**Présent(s) non votant(s)** :

**Excusé(e.s)** : Florence CORTES

**Secrétaire de séance** : Bernard DEFFARGES

**OBJET** : Sièges Communauté de Communes du Pays de Tarascon : Fixation du nom de la salle de réunion

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de l'inauguration prochaine du nouveau siège de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE-2025\_015-DE  
A E J I

Il rappelle que cette bâtisse a appartenu à Monsieur Charles MONTAUD qui fut Maire de la commune de Tarascon sur Ariège et dans laquelle il exerça la profession de médecin pendant de nombreuses années.

Après avoir disposé de l'aval de la famille, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'attribuer à la salle de réunion du Conseil le nom de « Charles MONTAUD ».

Monsieur le Président met sa proposition au vote :

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE TARASCON**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Séance du 20 mars 2025

Date convocation : 13 mars 2025

Nombre en exercice : 37

Nombre de votants : 30

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni à Communauté de Communes du Pays de Tarascon à Tarascon sur Ariège, sous la présidence de Monsieur Philippe PUJOL.

Présents : Mesdames, Messieurs, Benoît ARAUD, Marie-Thérèse BAULU, Alexandre BERMAND, Ginette CHALONS, Bernard DEFFARGES, Marie-José DELCROIX, Yolande DENJEAN, Bernard DUNGLAS, Marie-Françoise KALANDADZE, Sébastien LACROIX, Alain MANENC, Patrick MORCRETTE, Stéphanie ORUS, Bastien PITARRESI, Philippe PUJOL, Roseline RIU, Philippe RODRIGUEZ, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Nadège SUTRA, Patricia TESTA, François VERMONT, Georges MARROT, Alain VAYSSETTES

Procuration (s) : Marie-Hélène BOUDENNE représentée par Nadège SUTRA, Jean-Claude CLAUSTRES représenté par Marie-Françoise KALANDADZE, Germain FLORES représenté par Roseline RIU, Joseph GONCALVES représenté par Bernard DUNGLAS, Lionel KOMAROFF représenté par Alain SUTRA, Gilbert ROMEU représenté par Benoît ARAUD

Présent(s) non votant(s) :

Excusé(e.s) : Florence CORTES

Secrétaire de séance : Bernard DEFFARGES

**OBJET** : Adoption du Compte de Gestion du Trésorier de l'exercice 2024 ZAE Prat Long

**VU** le Code Général des Collectivités Locales,

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE-2025\_016-DE  
A E S I

relatives à l'exercice 2024, a été réalisée par le Trésorier en poste au Service de Gestion Comptable de Foix et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la ZAE Prat Long.

Monsieur le Président précise que le Trésorier a transmis son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la Loi lui en fait l'obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Trésorier.

Monsieur le Président met sa proposition d'adoption du compte de gestion 2024 « ZAE Prat Long » au vote :

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE TARASCON**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Séance du 20 mars 2025

Date convocation : 13 mars 2025

Nombre en exercice : 37

Nombre de votants : 30

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni à Communauté de Communes du Pays de Tarascon à Tarascon sur Ariège, sous la présidence de Monsieur Philippe PUJOL.

**Présents** : Mesdames, Messieurs, Benoît ARAUD, Marie-Thérèse BAULU, Alexandre BERMAND, Ginette CHALONS, Bernard DEFFARGES, Marie-José DELCROIX, Yolande DENJEAN, Bernard DUNGLAS, Marie-Françoise KALANDADZE, Sébastien LACROIX, Alain MANENC, Patrick MORCRETTE, Stéphanie ORUS, Bastien PITARRESI, Philippe PUJOL, Roseline RIU, Philippe RODRIGUEZ, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Nadège SUTRA, Patricia TESTA, François VERMONT, Georges MARROT, Alain VAYSSETTES

**Procuration (s)** : Marie-Hélène BOUDENNE représentée par Nadège SUTRA, Jean-Claude CLAUSTRES représenté par Marie-Françoise KALANDADZE, Germain FLORES représenté par Roseline RIU, Joseph GONCALVES représenté par Bernard DUNGLAS, Lionel KOMAROFF représenté par Alain SUTRA, Gilbert ROMEU représenté par Benoît ARAUD

**Présent(s) non votant(s)** :

**Excusé(e.s)** : Florence CORTES

**Secrétaire de séance** : Bernard DEFFARGES

**OBJET** : Adoption du Compte de Gestion du Trésorier de l'exercice 2024  
Transport à la Demande

**VU** le Code Général des Collectivités Locales,

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE-2025\_017-DE  
A E J I

relatives à l'exercice 2024, a été réalisée par le Trésorier en poste au Service de Gestion Comptable de Foix et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Transport à la Demande.

Monsieur le Président précise que le Trésorier a transmis son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la Loi lui en fait l'obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Trésorier.

Monsieur le Président met sa proposition d'adoption du compte de gestion 2024 « Transport à la Demande » au vote :

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE TARASCON

EXTRAIT DE DELIBERATION

Séance du 20 mars 2025

Date convocation : 13 mars 2025

Nombre en exercice : 37

Nombre de votants : 30

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni à Communauté de Communes du Pays de Tarascon à Tarascon sur Ariège, sous la présidence de Monsieur Philippe PUJOL.

Présents : Mesdames, Messieurs, Benoît ARAUD, Marie-Thérèse BAULU, Alexandre BERMAND, Ginette CHALONS, Bernard DEFFARGES, Marie-José DELCROIX, Yolande DENJEAN, Bernard DUNGLAS, Marie-Françoise KALANDADZE, Sébastien LACROIX, Alain MANENC, Patrick MORCRETTE, Stéphanie ORUS, Bastien PITARRESI, Philippe PUJOL, Roseline RIU, Philippe RODRIGUEZ, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Nadège SUTRA, Patricia TESTA, François VERMONT, Georges MARROT, Alain VAYSSETTES

Procuration (s) : Marie-Hélène BOUDENNE représentée par Nadège SUTRA, Jean-Claude CLAUSTRES représenté par Marie-Françoise KALANDADZE, Germain FLORES représenté par Roseline RIU, Joseph GONCALVES représenté par Bernard DUNGLAS, Lionel KOMAROFF représenté par Alain SUTRA, Gilbert ROMEU représenté par Benoît ARAUD

Présent(s) non votant(s) :

Excusé(e.s) : Florence CORTES

Secrétaire de séance : Bernard DEFFARGES

**OBJET** : Adoption du Compte de Gestion du Trésorier de l'exercice 2024  
Atelier-Relais TMC

VU le Code Général des Collectivités Locales,

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE-2025\_018-DE  
A E J I

relatives à l'exercice 2024, a été réalisée par le Trésorier en poste au Service de Gestion Comptable de Foix et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de l'Atelier-Relais TMC.

Monsieur le Président précise que le Trésorier a transmis son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la Loi lui en fait l'obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Trésorier.

Monsieur le Président met sa proposition d'adoption du compte de gestion 2024 « Atelier-Relais TMC » au vote :

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE TARASCON

EXTRAIT DE DELIBERATION

Séance du 20 mars 2025

Date convocation : 13 mars 2025

Nombre en exercice : 37

Nombre de votants : 30

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni à Communauté de Communes du Pays de Tarascon à Tarascon sur Ariège, sous la présidence de Monsieur Philippe PUJOL.

Présents : Mesdames, Messieurs, Benoît ARAUD, Marie-Thérèse BAULU, Alexandre BERMAND, Ginette CHALONS, Bernard DEFFARGES, Marie-José DELCROIX, Yolande DENJEAN, Bernard DUNGLAS, Marie-Françoise KALANDADZE, Sébastien LACROIX, Alain MANENC, Patrick MORCRETTE, Stéphanie ORUS, Bastien PITARRESI, Philippe PUJOL, Roseline RIU, Philippe RODRIGUEZ, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Nadège SUTRA, Patricia TESTA, François VERMONT, Georges MARROT, Alain VAYSSETTES

Procuration (s) : Marie-Hélène BOUDENNE représentée par Nadège SUTRA, Jean-Claude CLAUSTRES représenté par Marie-Françoise KALANDADZE, Germain FLORES représenté par Roseline RIU, Joseph GONCALVES représenté par Bernard DUNGLAS, Lionel KOMAROFF représenté par Alain SUTRA, Gilbert ROMEU représenté par Benoît ARAUD

Présent(s) non votant(s) :

Excusé(e.s) : Florence CORTES

Secrétaire de séance : Bernard DEFFARGES

**OBJET** : Adoption du Compte de Gestion du Trésorier de l'exercice 2024 Régie du Plan deau

VU le Code Général des Collectivités Locales,

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE-2025\_019-DE  
A E S I

relatives à l'exercice 2024, a été réalisée par le Trésorier en poste au Service de Gestion Comptable de Foix et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Régie du Plan d'eau.

Monsieur le Président précise que le Trésorier a transmis son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la Loi lui en fait l'obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Trésorier.

Monsieur le Président met sa proposition d'adoption du compte de gestion 2024 « Régie du Plan d'eau » au vote :

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE TARASCON**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Séance du 20 mars 2025

Date convocation : 13 mars 2025

Nombre en exercice : 37

Nombre de votants : 30

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni à Communauté de Communes du Pays de Tarascon à Tarascon sur Ariège, sous la présidence de Monsieur Philippe PUJOL.

**Présents** : Mesdames, Messieurs, Benoît ARAUD, Marie-Thérèse BAULU, Alexandre BERMAND, Ginette CHALONS, Bernard DEFFARGES, Marie-José DELCROIX, Yolande DENJEAN, Bernard DUNGLAS, Marie-Françoise KALANDADZE, Sébastien LACROIX, Alain MANENC, Patrick MORCRETTE, Stéphanie ORUS, Bastien PITARRESI, Philippe PUJOL, Roseline RIU, Philippe RODRIGUEZ, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Nadège SUTRA, Patricia TESTA, François VERMONT, Georges MARROT, Alain VAYSSETTES

**Procuration (s)** : Marie-Hélène BOUDENNE représentée par Nadège SUTRA, Jean-Claude CLAUSTRES représenté par Marie-Françoise KALANDADZE, Germain FLORES représenté par Roseline RIU, Joseph GONCALVES représenté par Bernard DUNGLAS, Lionel KOMAROFF représenté par Alain SUTRA, Gilbert ROMEU représenté par Benoît ARAUD

**Présent(s) non votant(s)** :

**Excusé(e.s)** : Florence CORTES

**Secrétaire de séance** : Bernard DEFFARGES

**OBJET** : Adoption du Compte de Gestion du Trésorier de l'exercice 2024  
Communauté de Communes

**VU** le Code Général des Collectivités Locales,

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE-2025\_020-DE  
A E S I

relatives à l'exercice 2024, a été réalisée par le Trésorier en poste au Service de Gestion Comptable de Foix et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président précise que le Trésorier a transmis son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la Loi lui en fait l'obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Trésorier.

Monsieur le Président met sa proposition d'adoption du compte de gestion 2024 « Communauté de Communes » au vote :

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE TARASCON

EXTRAIT DE DELIBERATION

Séance du 20 mars 2025

Date convocation : 13 mars 2025

Nombre en exercice : 37

Nombre de votants : 30

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni à Communauté de Communes du Pays de Tarascon à Tarascon sur Ariège, sous la présidence de Monsieur Philippe PUJOL.

**Présents** : Mesdames, Messieurs, Benoît ARAUD, Marie-Thérèse BAULU, Alexandre BERMAND, Ginette CHALONS, Bernard DEFFARGES, Marie-José DELCROIX, Yolande DENJEAN, Bernard DUNGLAS, Marie-Françoise KALANDADZE, Sébastien LACROIX, Alain MANENC, Patrick MORCRETTE, Stéphanie ORUS, Bastien PITARRESI, Philippe PUJOL, Roseline RIU, Philippe RODRIGUEZ, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Nadège SUTRA, Patricia TESTA, François VERMONT, Georges MARROT, Alain VAYSSETTES

**Procuration (s)** : Marie-Hélène BOUDENNE représentée par Nadège SUTRA, Jean-Claude CLAUSTRES représenté par Marie-Françoise KALANDADZE, Germain FLORES représenté par Roseline RIU, Joseph GONCALVES représenté par Bernard DUNGLAS, Lionel KOMAROFF représenté par Alain SUTRA, Gilbert ROMEU représenté par Benoît ARAUD

**Présent(s) non votant(s)** :

**Excusé(e.s)** : Florence CORTES

**Secrétaire de séance** : Bernard DEFFARGES

**OBJET** : Débat d'Orientation Budgétaire - exercice 2025

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'obligation d'organiser un débat d'orientations budgétaires conformément à l'adoption du référentiel comptable M57.

Il fait part au Conseil des éléments financiers en sa possession sur la base d'un

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE-2025\_026-DE  
A G E J I

document de synthèse présenté au Conseil Communautaire.

Sur ces bases, un débat d'orientation budgétaire a lieu.

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE TARASCON**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Séance du 20 mars 2025

Date convocation : 13 mars 2025

Nombre en exercice : 37

Nombre de votants : 30

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni à Communauté de Communes du Pays de Tarascon à Tarascon sur Ariège, sous la présidence de Monsieur Philippe PUJOL.

**Présents** : Mesdames, Messieurs, Benoît ARAUD, Marie-Thérèse BAULU, Alexandre BERMAND, Ginette CHALONS, Bernard DEFFARGES, Marie-José DELCROIX, Yolande DENJEAN, Bernard DUNGLAS, Marie-Françoise KALANDADZE, Sébastien LACROIX, Alain MANENC, Patrick MORCRETTE, Stéphanie ORUS, Bastien PITARRESI, Philippe PUJOL, Roseline RIU, Philippe RODRIGUEZ, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Nadège SUTRA, Patricia TESTA, François VERMONT, Georges MARROT, Alain VAYSSETTES

**Procuration (s)** : Marie-Hélène BOUDENNE représentée par Nadège SUTRA, Jean-Claude CLAUSTRES représenté par Marie-Françoise KALANDADZE, Germain FLORES représenté par Roseline RIU, Joseph GONCALVES représenté par Bernard DUNGLAS, Lionel KOMAROFF représenté par Alain SUTRA, Gilbert ROMEU représenté par Benoît ARAUD

**Présent(s) non votant(s)** :

**Excusé(e.s)** : Florence CORTES

**Secrétaire de séance** : Bernard DEFFARGES

**OBJET** : Renouvellement ligne de trésorerie - Communauté de Communes

Monsieur le Président informe le Conseil que la Communauté de Communes du Pays de Tarascon doit faire face à l'avance de fonds (ordures ménagères, contingent social, ALAE, attribution de compensation, ...) et également au retard de versement de subventions concernant les investissements en cours.

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE-2025\_027-DE  
A G E I

En conséquence et afin d'éviter tout retard de paiement, le recours à une ligne de trésorerie de l'ordre de 500 000.00 euros est nécessaire.

Monsieur le Président propose le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale pour une durée de un an et aux conditions ci-annexées.

Monsieur le Président met sa proposition au vote :

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE TARASCON**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Séance du 20 mars 2025

Date convocation : 13 mars 2025

Nombre en exercice : 37

Nombre de votants : 30

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni à Communauté de Communes du Pays de Tarascon à Tarascon sur Ariège, sous la présidence de Monsieur Philippe PUJOL.

**Présents** : Mesdames, Messieurs, Benoît ARAUD, Marie-Thérèse BAULU, Alexandre BERMAND, Ginette CHALONS, Bernard DEFFARGES, Marie-José DELCROIX, Yolande DENJEAN, Bernard DUNGLAS, Marie-Françoise KALANDADZE, Sébastien LACROIX, Alain MANENC, Patrick MORCRETTE, Stéphanie ORUS, Bastien PITARRESI, Philippe PUJOL, Roseline RIU, Philippe RODRIGUEZ, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Nadège SUTRA, Patricia TESTA, François VERMONT, Georges MARROT, Alain VAYSSETTES

**Procuration (s)** : Marie-Hélène BOUDENNE représentée par Nadège SUTRA, Jean-Claude CLAUSTRES représenté par Marie-Françoise KALANDADZE, Germain FLORES représenté par Roseline RIU, Joseph GONCALVES représenté par Bernard DUNGLAS, Lionel KOMAROFF représenté par Alain SUTRA, Gilbert ROMEU représenté par Benoît ARAUD

**Présent(s) non votant(s)** :

**Excusé(e.s)** : Florence CORTES

**Secrétaire de séance** : Bernard DEFFARGES

**OBJET** : Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ariège / FDAL 2025 - Base Nautique de Mercus

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des projets de réalisation d'un certain nombre de travaux et d'acquisition pour la Base Nautique de Mercus, notamment l'acquisition de matériels et équipements de glisse, de sécurité, acquisition

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE-2025\_028-DE  
A E S I

d'équipements extérieurs, travaux d'entretien divers.

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement des activités proposées sur le site de la Base Nautique de Mercus, de réaliser ces investissements qui sont estimés à 30 086.33 euros HT.

Le plan de financement s'établit ainsi :

	%	Montant en euros
<b>FDAL</b>	50 %	15 000.00
<b>Autofinancement</b>	50 %	15 086.33

Afin d'atténuer ces charges, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de solliciter une aide financière auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental d'Actions Locales, à hauteur de 50 % du montant de ces investissements soit 15 000.00 euros HT.

Monsieur le Président met sa proposition au vote :

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE TARASCON**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Séance du 20 mars 2025

Date convocation : 13 mars 2025

Nombre en exercice : 37

Nombre de votants : 30

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni à Communauté de Communes du Pays de Tarascon à Tarascon sur Ariège, sous la présidence de Monsieur Philippe PUJOL.

**Présents** : Mesdames, Messieurs, Benoît ARAUD, Marie-Thérèse BAULU, Alexandre BERMAND, Ginette CHALONS, Bernard DEFFARGES, Marie-José DELCROIX, Yolande DENJEAN, Bernard DUNGLAS, Marie-Françoise KALANDADZE, Sébastien LACROIX, Alain MANENC, Patrick MORCRETTE, Stéphanie ORUS, Bastien PITARRESI, Philippe PUJOL, Roseline RIU, Philippe RODRIGUEZ, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Nadège SUTRA, Patricia TESTA, François VERMONT, Georges MARROT, Alain VAYSSETTES

**Procuration (s)** : Marie-Hélène BOUDENNE représentée par Nadège SUTRA, Jean-Claude CLAUSTRES représenté par Marie-Françoise KALANDADZE, Germain FLORES représenté par Roseline RIU, Joseph GONCALVES représenté par Bernard DUNGLAS, Lionel KOMAROFF représenté par Alain SUTRA, Gilbert ROMEU représenté par Benoît ARAUD

**Présent(s) non votant(s)** :

**Excusé(e.s)** : Florence CORTES

**Secrétaire de séance** : Bernard DEFFARGES

**OBJET** : BASE NAUTIQUE DE MERCUS Restaurant « La Maison du Lac » - contrat d'occupation du domaine public saison estivale 2025

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le restaurant « La Maison du Lac », situé sur la base nautique de Mercus, était géré pour la saison estivale 2024 par la SARL MELARION.

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE-2025\_029-DE  
A E S I

Les co-gérantes de la société ont fait part à la Communauté de Communes de leur volonté de poursuivre leur activité pour la saison estivale 2025.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de valider ce principe et de l'autoriser à signer un contrat d'occupation du domaine public pour la saison estivale 2025 avec la SARL MELARION du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre 2025 aux conditions suivantes :

- Du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin et du 1<sup>er</sup> septembre au 15 septembre: Loyer mensuel : 300.00 euros HT,
- Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août – loyer mensuel : 3 250.00 euros HT,

- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Président met sa proposition au vote :

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE TARASCON**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Séance du 20 mars 2025

Date convocation : 13 mars 2025

Nombre en exercice : 37

Nombre de votants : 30

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni à Communauté de Communes du Pays de Tarascon à Tarascon sur Ariège, sous la présidence de Monsieur Philippe PUJOL.

**Présents** : Mesdames, Messieurs, Benoît ARAUD, Marie-Thérèse BAULU, Alexandre BERMAND, Ginette CHALONS, Bernard DEFFARGES, Marie-José DELCROIX, Yolande DENJEAN, Bernard DUNGLAS, Marie-Françoise KALANDADZE, Sébastien LACROIX, Alain MANENC, Patrick MORCRETTE, Stéphanie ORUS, Bastien PITARRESI, Philippe PUJOL, Roseline RIU, Philippe RODRIGUEZ, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Nadège SUTRA, Patricia TESTA, François VERMONT, Georges MARROT, Alain VAYSSETTES

**Procuration (s)** : Marie-Hélène BOUDENNE représentée par Nadège SUTRA, Jean-Claude CLAUSTRES représenté par Marie-Françoise KALANDADZE, Germain FLORES représenté par Roseline RIU, Joseph GONCALVES représenté par Bernard DUNGLAS, Lionel KOMAROFF représenté par Alain SUTRA, Gilbert ROMEU représenté par Benoît ARAUD

**Présent(s) non votant(s)** :

**Excusé(e.s)** : Florence CORTES

**Secrétaire de séance** : Bernard DEFFARGES

**OBJET** : Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège : renouvellement convention-cadre développement économique

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de l'opportunité de renouveler le partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège matérialisé par une convention-cadre.

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE-2025\_030-DE  
A E J I

Cette dernière a pour objet de mettre en place un partenariat en faveur du développement économique et de l'emploi du territoire de l'intercommunalité au travers de la connaissance, de l'animation, de l'aménagement et la promotion, le développement ou encore la représentation économique du territoire.

Monsieur le Président en présente le contenu et indique que cette convention-cadre pourrait être signée pour une durée de trois ans.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- De valider ce partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège,
- De l'habiliter à signer une convention-cadre avec cette structure telle qu'annexée à la présente délibération,
- De l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Président met sa proposition au vote :

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE TARASCON**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Séance du 20 mars 2025

Date convocation : 13 mars 2025

Nombre en exercice : 37

Nombre de votants : 30

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni à Communauté de Communes du Pays de Tarascon à Tarascon sur Ariège, sous la présidence de Monsieur Philippe PUJOL.

**Présents** : Mesdames, Messieurs, Benoît ARAUD, Marie-Thérèse BAULU, Alexandre BERMAND, Ginette CHALONS, Bernard DEFFARGES, Marie-José DELCROIX, Yolande DENJEAN, Bernard DUNGLAS, Marie-Françoise KALANDADZE, Sébastien LACROIX, Alain MANENC, Patrick MORCRETTE, Stéphanie ORUS, Bastien PITARRESI, Philippe PUJOL, Roseline RIU, Philippe RODRIGUEZ, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Nadège SUTRA, Patricia TESTA, François VERMONT, Georges MARROT, Alain VAYSSETTES

**Procuration (s)** : Marie-Hélène BOUDENNE représentée par Nadège SUTRA, Jean-Claude CLAUSTRES représenté par Marie-Françoise KALANDADZE, Germain FLORES représenté par Roseline RIU, Joseph GONCALVES représenté par Bernard DUNGLAS, Lionel KOMAROFF représenté par Alain SUTRA, Gilbert ROMEU représenté par Benoît ARAUD

**Présent(s) non votant(s)** :

**Excusé(e.s)** : Florence CORTES

**Secrétaire de séance** : Bernard DEFFARGES

**OBJET** : Contrat de réciprocité Ariège Toulouse Métropole

Monsieur le Président indique que les intercommunalités ariégeoises se sont résolument engagées, depuis plusieurs années, dans une dynamique de coopération interterritoriale avec Toulouse Métropole, au travers notamment de la participation de l'Agglo Foix Varilhes au Dialogue Métropolitain de Toulouse et de celle du syndicat mixte du SCoT Vallée de l'Ariège à l'InterSCoT du grand bassin toulousain.

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE-2025\_031-DE  
A G E I

Ces alliances, coopérations et ententes entre les territoires sont particulièrement opportunes en Occitanie, dans une région aussi vaste que la Belgique et composée de territoires urbains, péri-urbains ou ruraux, de plaine, de montagne ou littoraux, aux formidables atouts. Ceux-ci permettent, dans un objectif de développement local et régional équilibré et durable, l'expression et la mise en œuvre de fortes complémentarités entre les territoires, supports potentiels d'une transition écologique intégrée.

De telles alliances sont d'autant plus importantes en ces temps de crise politique, écologique et sociale, qu'elles révèlent les nécessaires solidarités horizontales à engager pour enrayer les potentielles fractures territoriales. Elles participent de fait, en complément des politiques d'aménagement du territoire, à la cohésion sociale régionale et à celle du pays.

Le comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 a offert un cadre à ces coopérations, sous la forme de contrats de réciprocité, qui associent plusieurs intercommunalités partageant un même bassin de vie autour de thématiques identifiées.

C'est dans ce contexte, et en cohérence avec les autres accords et alliances territoriales mis en œuvre que les intercommunalités ariègeoises (les Communauté de Communes Arize-Lèze, Portes d'Ariège Pyrénées, Pays de Tarascon, Pays de Mirepoix, Pays d'Olmes L'agglomération Foix-Varilhes, rassemblées au sein du PETR de l'Ariège, ainsi que la CC Couserans Pyrénées) et Toulouse Métropole expriment, par le présent contrat, leur volonté commune de créer un espace d'échange et un mode de coopération nouveau et original entre leurs institutions et territoires.

Pour les espaces ariègeois, il s'agit d'affirmer leur vocation à accueillir, au sein d'espaces préservés mais historiquement dynamiques, de nouvelles populations, activités économiques et flux touristiques, contribuant à la prospérité du massif des Pyrénées, autant que du bassin toulousain. Ainsi, ces coopérations s'exprimeront notamment au titre de stratégies et actions communes engagées dans les domaines :

- du développement et du partage de la croissance économique et démographique,
- des activités agricoles et agro-alimentaires en lien avec l'alimentation saine et durable des habitants,
- de l'activité touristique et des loisirs,
- des stratégies d'aménagement, d'habitat et de mobilités.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver les termes du contrat de réciprocité entre les intercommunalités ariègeoises et Toulouse Métropole, tel qu'annexé à la présente délibération,
- de soutenir la signature par le Président du PETR de l'Ariège du contrat de réciprocité avec Toulouse Métropole et tout document s'y rattachant.

Monsieur le Président met sa proposition au vote :

	Pour	Contre	Abstention
	29	1	0



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de reception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_031-DE  
A G E D I

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE TARASCON**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Séance du 20 mars 2025

Date convocation : 13 mars 2025

Nombre en exercice : 37

Nombre de votants : 30

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni à Communauté de Communes du Pays de Tarascon à Tarascon sur Ariège, sous la présidence de Monsieur Philippe PUJOL.

**Présents** : Mesdames, Messieurs, Benoît ARAUD, Marie-Thérèse BAULU, Alexandre BERMAND, Ginette CHALONS, Bernard DEFFARGES, Marie-José DELCROIX, Yolande DENJEAN, Bernard DUNGLAS, Marie-Françoise KALANDADZE, Sébastien LACROIX, Alain MANENC, Patrick MORCRETTE, Stéphanie ORUS, Bastien PITARRESI, Philippe PUJOL, Roseline RIU, Philippe RODRIGUEZ, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Nadège SUTRA, Patricia TESTA, François VERMONT, Georges MARROT, Alain VAYSSETTES

**Procuration (s)** : Marie-Hélène BOUDENNE représentée par Nadège SUTRA, Jean-Claude CLAUSTRES représenté par Marie-Françoise KALANDADZE, Germain FLORES représenté par Roseline RIU, Joseph GONCALVES représenté par Bernard DUNGLAS, Lionel KOMAROFF représenté par Alain SUTRA, Gilbert ROMEU représenté par Benoît ARAUD

**Présent(s) non votant(s)** :

**Excusé(e.s)** : Florence CORTES

**Secrétaire de séance** : Bernard DEFFARGES

**OBJET** : Contrat Local de Santé : accompagnement animation « Maison Sport Santé du Pays de Tarascon »

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, porte le Contrat Local de Santé du Pays de Tarascon.

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE-2025\_032-DE  
A R I E G E

Il indique que l'action 5.1 du Contrat Local de Santé, intitulé « Sensibilisation à l'alimentation saine et équilibrée et à un mode de vie actif » a pour objectif stratégique et opérationnel de développer et conforter une démarche de promotion de la santé et de prévention pour tout public en œuvrant afin de prévenir le surpoids et la sédentarité.

Monsieur le Président indique également que depuis le lancement officiel du Contrat Local de Santé du pays de Tarascon, un des partenaires privilégié a été la Maison Sport Santé du Pays de Tarascon (première MSS du département) porté depuis sa création en 2019, par le Pôle libéral de santé.

Monsieur le Président rappelle que l'objectif des Maisons Sport Santé (MSS) consiste à ce que le plus grand nombre de personnes intègre la pratique d'une activité physique et sportive dans son quotidien de manière régulière, durable et adaptée.

Réunissant professionnels de la santé et du sport, les MSS s'adressent à des personnes qui souhaitent reprendre une activité physique et sportive avec un accompagnement spécifique, y compris celles souffrant de maladies chroniques ou d'affection de longue durée nécessitant sur prescription médicale une activité physique adaptée.

La Maison Sport Santé du Pays de Tarascon implique une gestion administrative des demandes de financement ainsi qu'un lien régulier avec l'ensemble des acteurs du parcours patient : les médecins généralistes qui prescrivent l'activité physique adaptée, les infirmières ASALEE qui « motivent » les patients et effectuent leur suivi, ainsi que les Enseignants en Activité Physique Adaptée (EAPA) qui animent et évaluent les séances.

A ce jour, le Pôle libéral de santé du Pays de Tarascon n'est plus en mesure d'assurer cette coordination administrative et dans une volonté de maintien de ce dispositif essentiel au territoire, sollicite la Communauté de Communes du Pays de Tarascon pour trouver des solutions communes à son maintien.

Au vu de l'implication et de la reconnaissance sur ce champ d'actions à travers son CLS (obtention du label « Ville Vivez Bougez », signature de la charte du « Programme National Nutrition Santé », recensement et mise en place d'actions sport-santé à destination du grand public), Monsieur le Président indique de l'opportunité d'assumer la coordination de la MSS du Pays de Tarascon afin de poursuivre son action de promotion de la santé.

Monsieur le Président précise que la mise en place de cette coordination nécessite un accompagnement que pourrait assumer la structure GESCO09 et qui permettrait de bénéficier d'une expertise technique tierce pour monter en compétence sur la partie administrative et fonctionnelle tout en ayant la possibilité de solliciter un EAPA qui serait dédié à l'encadrement de séances sport-santé auprès du grand public,

Pour ce faire, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider :

- le portage de la coordination de la Maison Sport Santé du Pays de Tarascon,
- l'adhésion au GESCO 09 (groupement d'employeurs)
- de solliciter au travers d'une demande de subvention nécessaire à la coordination de la Maison Sport Santé du Pays de Tarascon, la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et l'Agence Régional de Santé (ARS),

- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Président met sa proposition au vote :

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE TARASCON**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Séance du 20 mars 2025

Date convocation : 13 mars 2025

Nombre en exercice : 37

Nombre de votants : 30

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni à Communauté de Communes du Pays de Tarascon à Tarascon sur Ariège, sous la présidence de Monsieur Philippe PUJOL.

**Présents** : Mesdames, Messieurs, Benoît ARAUD, Marie-Thérèse BAULU, Alexandre BERMAND, Ginette CHALONS, Bernard DEFFARGES, Marie-José DELCROIX, Yolande DENJEAN, Bernard DUNGLAS, Marie-Françoise KALANDADZE, Sébastien LACROIX, Alain MANENC, Patrick MORCRETTE, Stéphanie ORUS, Bastien PITARRESI, Philippe PUJOL, Roseline RIU, Philippe RODRIGUEZ, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Nadège SUTRA, Patricia TESTA, François VERMONT, Georges MARROT, Alain VAYSSETTES

**Procuration (s)** : Marie-Hélène BOUDENNE représentée par Nadège SUTRA, Jean-Claude CLAUSTRES représenté par Marie-Françoise KALANDADZE, Germain FLORES représenté par Roseline RIU, Joseph GONCALVES représenté par Bernard DUNGLAS, Lionel KOMAROFF représenté par Alain SUTRA, Gilbert ROMEU représenté par Benoît ARAUD

**Présent(s) non votant(s)** :

**Excusé(e.s)** : Florence CORTES

**Secrétaire de séance** : Bernard DEFFARGES

**OBJET** : HABITAT : Pacte territorial Convention ALEDA

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que les services de l'Etat (ANAH) ont proposé aux EPCI du département de remplacer progressivement, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, leurs PIG d'amélioration de l'habitat privé par un nouveau type de conventionnement appelé « Pacte Territorial du Service Public de l'Habitat » se déclinant en 3 volets distincts.

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE-2025\_033-DE  
A G E I

Dans le cadre du volet 2 relatif à l'information, au Conseil et à l'orientation du public et au titre d'une partie du volet 1 concernant l'animation de la dynamique territoriale, le maintien de l'ALEDA (Espace Conseil France Rénov 09) a été collectivement souhaité.

Au vu des derniers éléments communiqués techniques et financiers sur le sujet par l'ALEDA puis par le Conseil Départemental de l'Ariège, il apparaît aujourd'hui cohérent de s'engager sur le principe d'un conventionnement spécifique avec l'ALEDA et en faveur de la future signature d'un Pacte Territorial destiné à prendre le relais du PIG en cours.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de s'engager sur le principe d'un conventionnement spécifique avec l'ALEDA,
  - de s'engager en faveur de la future signature d'un Pacte Territorial destiné à prendre le relais du PIG en cours,
- de l'habiliter à engager toutes les démarches et signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Président met sa proposition au vote :

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE TARASCON**

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Séance du 20 mars 2025

Date convocation : 13 mars 2025

Nombre en exercice : 37

Nombre de votants : 30

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire s'est réuni à Communauté de Communes du Pays de Tarascon à Tarascon sur Ariège, sous la présidence de Monsieur Philippe PUJOL.

**Présents** : Mesdames, Messieurs, Benoît ARAUD, Marie-Thérèse BAULU, Alexandre BERMAND, Ginette CHALONS, Bernard DEFFARGES, Marie-José DELCROIX, Yolande DENJEAN, Bernard DUNGLAS, Marie-Françoise KALANDADZE, Sébastien LACROIX, Alain MANENC, Patrick MORCRETTE, Stéphanie ORUS, Bastien PITARRESI, Philippe PUJOL, Roseline RIU, Philippe RODRIGUEZ, Jean-Luc ROUAN, Alain SUTRA, Nadège SUTRA, Patricia TESTA, François VERMONT, Georges MARROT, Alain VAYSSETTES

**Procuration (s)** : Marie-Hélène BOUDENNE représentée par Nadège SUTRA, Jean-Claude CLAUSTRES représenté par Marie-Françoise KALANDADZE, Germain FLORES représenté par Roseline RIU, Joseph GONCALVES représenté par Bernard DUNGLAS, Lionel KOMAROFF représenté par Alain SUTRA, Gilbert ROMEU représenté par Benoît ARAUD

**Présent(s) non votant(s)** :

**Excusé(e.s)** : Florence CORTES

**Secrétaire de séance** : Bernard DEFFARGES

**OBJET** : PIG Habitat : versement aides

Monsieur le Président rappelle qu'un nouveau Programme d'Intérêt Général / Habitat 2023-2025 a été mis en place par la Communauté de Communes et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

Son animation a été confiée à l'opérateur ATS (Accompagnement Travaux

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE-2025\_034-DE  
A G E I

Subventions) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

A ce jour, un certain nombre de dossiers de travaux ont abouti, il convient donc de procéder au versement de la subvention aux propriétaires dont le dossier a reçu un avis favorable de l'ANAH.

Il s'agit de (propriétaire occupant) :

NOM Prénom	Adresse	Montant Subvention en €	Nature des travaux
<b>PEREIRA Gilbert</b>	10, chemin des Arrigols 09400 QUIE	<b>559,50</b>	Travaux d'autonomie de la personne
<b>TERRADE Romain</b>	22, chemin de Saint Roch 09400 QUIE	<b>1 100,00</b>	Travaux de sortie de précarité énergétique
<b>TOTAL</b>	<b>2 dossiers</b>	<b>1 659,50</b>	/

Monsieur le Président met sa proposition au vote :

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

# Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_026-DE  
A G E D I

ALLIAT - ARIGNAC - ARNAVE - BEDEILHAC-AYNAT - BOMPAS - CAPOULET ET JUNAC - CAZENAVE SERRES ET ALLENS - GENAT - GOURBIT - LAPEGE  
MERCUS - GARRABET - MIGLOS - NIAUX - ORNOLAC-USSAT-LES-BAINS - QUIE - RABAT LES TROIS SEIGNEURS - SAURAT - SURBA - TARASCON-BANAT - USSAT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE TARASCON

Juin 2025

UN PROJET DE  
**TERRITOIRE**  
À HORIZON 15-20 ANS

MAIRIE - COMMUNES - LE DÉPARTEMENT - PROJETEURS - LES DÉPARTEMENTS

## Contexte territorial

C'est un contexte où les opérations et dispositifs sont aujourd'hui lancés ou font l'objet d'études, conformément à la feuille de route fixée par le projet de territoire, complétée par différentes décisions prises depuis le début du mandat ;

Un contexte de crise budgétaire de l'Etat et des conséquences de réformes fiscales diminuant l'autonomie des collectivités locales (CVAE, ...) et de baisse de la croissance laissant planer beaucoup d'incertitudes sur les recettes et leur compensation (réduction de TVA...).

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'acte: 11/03/2025  
009-24099431 DE\_2025\_02 DE

A G D I

## Contexte territorial

Malgré cela, la volonté est de mettre en œuvre nos compétences au travers des priorités dégagées dans les domaines de :

- **L'économie,**
- **L'aménagement du territoire / urbanisme,**
- **Des services publics de proximité et de l'attractivité du territoire.**

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_026-DE  
A G E D I

## Développement Economique et Touristique

Favoriser et accompagner l'installation et le développement des entreprises :

- ✓ Aides à l'immobilier et à l'installation,
- ✓ Renforcement de l'accompagnement des secteurs économiques (animation, actions et développement des partenariats avec les chambres consulaires et les agences),



- ✓ Poursuite du projet d'hôtel d'entreprises, Thermes d'Ornolac-Ussat les Bains,
- ✓ Opération de soutien au commerce de proximité,
- ✓ Développement des sports nature,
- ✓ Office de Tourisme, ...



Date de transmission de l'acte: 21/06/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-24000043 DE\_2025\_026 DE  
A G E D I

# Aménagement du territoire et urbanisme

- ☞ PLUiH et PLU en cours (MS 6, 7 et 8...),
- ☞ Programme d'Intérêt Général en cours avec perspective du Pacte Territorial,
- ☞ Opérations inscrites et animation de Petite Ville de Demain (Habitat, mobilité...),
- ☞ Aménagement Prat de Quié (gendarmerie, habitat inclusif,...),
- ☞ Habitat inclusif Mercus,
- ☞ Voie à mobilité douce Tarascon Ornolac



Date de transmission de l'acte : 24/03/2025  
Date de réception de l'acte : 26/03/2025  
009-240900431-DE-2025\_16-DE  
A V E D

## Conforter les services publics de proximité et l'attractivité du territoire

- 👉 Transport TAD/TIL,
- 👉 ALAE/ALSH
- 👉 France Services,
- 👉 Réseau de lecture,
- 👉 Contrat Local de Santé,
- 👉 Téléassistance...

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2023\_026-DE  
A G E D C

**Les Infos du Contrat Local de Santé du Pays de Tarascon**  
Mai 2024

**Grand D&E - Vivre Bouger**  
Pour être en bonne santé, les enfants et les adultes doivent profiter une heure d'activité physique par jour : marcher, courir, jardiner, jouer au foot, faire du vélo...  
Le Grand D&E « Vivre Bouger » est une façon ludique et motivante d'en grande connaissance et de l'habiter à l'heure de son quotidien. Près de 4 communes, les enfants courent chaque jour des « cubes énergie » (35 minutes d'activité - 1 cube énergie). Les centres de loisirs du Pays de Tarascon sont fermement impliqués dans ce défi. Les clubs et les associations sportives sont partenaires, et les parents et grands-parents peuvent aussi contribuer au succès des cubes énergie.  
Pour en savoir plus : [www.paysdt.com](http://www.paysdt.com)

**Habitat inclusif**  
Le projet d'habitat inclusif du Pays de Tarascon se précise.  
Implanté à Marçay et Quil, près des commerces et des transports, il prendra la forme de logements groupés où les habitants se partagent des espaces communs et partagent aussi des espaces privés, permettant aux personnes fragiles par l'âge, le handicap ou la situation familiale, de vivre avec et comme les autres.  
Vous êtes senior ? Personne en situation de handicap ? Vous souhaitez habiter autrement et être de proximité avec votre famille ?  
Nous vous invitons à venir co-construire l'habitat inclusif du Pays de Tarascon au cours de 5 ateliers.  
Renseignements et inscription : Hélène Hébert - 07 82 30 20 24 - [h.hebert@paysde-tarascon.com](mailto:h.hebert@paysde-tarascon.com)  
[paysdt.com/le-habitat-inclusif-du-pays-de-tarascon](http://paysdt.com/le-habitat-inclusif-du-pays-de-tarascon)

**Séjour de répit pour les jeunes adultes**  
Un jeune adulte est un enfant ou un adolescent qui apporte une aide significative  
régulière à un proche malade, en situation de handicap ou/ou de perte d'autonomie.  
Le Réseau des Adultères de l'Arige organise un séjour de répit de 10 jours d'été pour que les jeunes adultes puissent respirer, se reconstruire, pratiquer des activités artistiques, de grand air.  
Célesti - Nombre de places limité.  
Contact : Réseau des Adultères de l'Arige - 07 86 97 71 71 - 07 62 96 20 23  
Séjour de répit gratuit pour les jeunes adultes - [reseauadulteres@orange.fr](mailto:reseauadulteres@orange.fr)



**France services**

**Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?**

Rendez-vous dans votre France services

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales... À moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien.

Trouvez votre France services sur : [france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr)



## CONTEXTE FINANCIER

Des ressources financières contraintes et imposées...



- ☞ Disparition des leviers fiscaux traditionnels (TH, CVAE),
- ☞ Vote des taux uniquement sur CFE, FB, et FNB (moins de 20% des recettes),
- ☞ Encadrement des taux GEMAPI et TEOM (part incitative),
- ☞ Dotations de l'Etat impossibles à appréhender et modifiées en fin d'exercice (fraction de TVA).

En conséquence, marges financières de plus en plus contraintes et difficiles à augmenter ou même maintenir.

Efforts demandés aux collectivités locales (augmentation cotisation CNRACL).

# Débat d'Orientations Budgétaires 2025

## Ressources fiscales

### Ressources fiscales avec taux votés

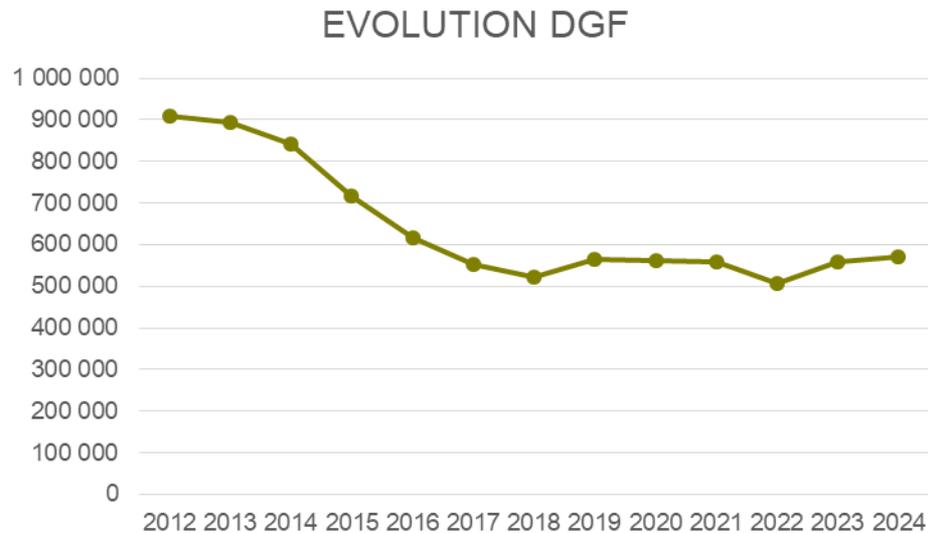
	2024 Notifié	2025 ETAT 1259		2025 NOTIFICATIONS	
CFE (37,80%)	1 206 954	1 254 960	+ 48 006		
Taxe foncière (bâti) (1,40%)	169 848	173 600	+ 3 752		
Taxe foncière (non bâti) (6,64%)	8 506	8 639	+ 133		
Taxe d'habitation additionnelle (9,52%)	394 509	402 886	+ 8 377		
<b>TOTAL</b>	<b>1 779 817</b>	<b>1 840 085</b>	<b>+ 60 268</b>		

### Ressources fiscales indépendantes des taux votés

Fractions de TVA	1 258 033	1 194 659	- 63 374	1 206 725	- 51 308
IFER	288 251	294 954	+ 6 703		
TASCOM	69 570	72 297	+ 2 727		
Taxe additionnelle FNB	11 132	11 230	+ 98		
Allocations compensatrices	835 237	853 731	+ 18 494	796 426	- 38 811
GEMAPI	54 505				
TEOM Taxe Part incitative	1 544 327			1 697 740 846 725 851 015	

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
 Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
 009-240900431-DE\_2025\_026-DE  
 A G E D I

## EVOLUTION DGF



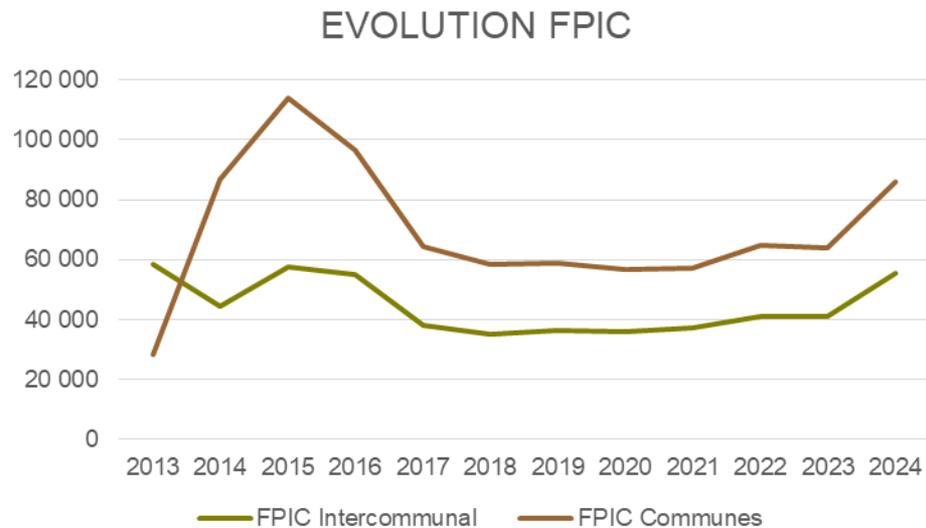
Date de transmission de l'acte: 21/03/2025

Date de réception de l'AR: 21/03/2025

009-240900431-DE\_2025\_026-DE

A G E D I

## EVOLUTION FPIC



Date de transmission de l'acte: 21/03/2025

Date de réception de l'AR: 21/03/2025

009-240900431-DE\_2025\_026-DE

A G E D I

# Débat d'Orientations Budgétaires 2025

## ETAT DE LA DETTE 2025

Budget	Objet	Montant emprunté	Durée	Début	Terme	Échéance 2025			Capital restant dû
						Capital	Intérêts	Total	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>									
	Zone de Saou	200 000,00	15 ans	2018	2033	13 160,69	1 723,03	14 883,72	108 824,27
	Financement Investissements	500 000,00	20 ans	2022	2042	23 546,08	3 719,08	27 265,16	412 747,44
	Investissements 2023	800 000,00	30 ans	2024	2054	26 666,68	33 649,00	60 315,68	753 333,31
	<b>TOTAUX</b>					<b>63 373,45</b>	<b>39 091,11</b>	<b>102 464,56</b>	<b>1 274 905,02</b>
<b>ZA DE PRAT LONG</b>									
	Complément travaux	300 000,00	10 ans	2019	2029	30 132,84	814,32	30 947,16	114 648,22
<b>MAIRIE RELAIS TMC</b>									
	Travaux	190 000,00	15 ans	2019	2033	12 442,83	1 788,17	14 231,00	106 834,72
<b>CAPITAL RESTANT DÛ PAR LA COLLECTIVITE AU 31 DECEMBRE 2025</b>									<b>1 496 387,96</b>

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
 Date de reception de l'AR: 21/03/2025  
 009-240900431-DE\_2025\_0267-DE  
 A G E D I

## Prises en charge et reversement aux communes

Attribution de compensation	2024 : 1 335 612,78 € Reversement : 1 516 430,66 € Perception : 180 817,88 €
Ordures ménagères	Financement par TEOM 2024 : 1 581 396,00 € <b>+ 2025 Part TEOMI</b>
Contingent social	Evolution DGF des communes Montant 2024 : 378 914 €
Contingent incendie	Coût 2025 : 431 473 € + 1,92% = + 8 137,00 € <b>- Investissements ?</b>
Mutualisation	2024 : 58j x 675 = 39 150 € (reste à payer 24 975€, 37 jours) <b>2025 :</b>
Aire de grand passage	2025 : 15 445,80 € (+162,00€)

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
 Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
 009-24090043-DE\_2025-226-DE  
 A G E D I

## Services intercommunaux

ALAE / ALSH	2025 : 1 039 145,94 € (A déduire Part CAF)
PEL	Coordination Poursuite travail organisation scolaire
Office de Tourisme	2024 : 171 691 € + Investissements 23 070 € Réunion 14 mars
Sentiers de randonnée	2025 : 49 000 € Fonds de concours...
Plan Intercommunal Escalade	2024 : CAFMA : 10 500 € Etude aménagement départs
Réseau de lecture	Coût du service 2024 : 172 968,61 € 4 sites - 3 postes
Teleassistance	2024 : 8 267 € 95 bénéficiaires environ

Date de transmission de l'acte: 21/09/2025  
 Date de reception de l'AR: 21/09/2025  
 009-240900431-DE-2025\_020DE  
 A G E D I

## Services intercommunaux

TAD	Coût du service 2024 : 98 007,82 € (45 524,83€)
CLS	Coût du service 2024 : 71 471,18 €
FRANCE SERVICES	2024 : 2 postes 1,6 ETP 2025 : 2 postes 1,8 ETP
BASE NAUTIQUE	Coût du service 2024 : Fonctionnement (hors amortissements) : 99 191,18 € Investissement : 24 289,77 €

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025

Date de réception de l'AR: 21/03/2025

009-240900431-DE\_2025\_026-DE

A G E D I

## Concours / Contributions / Opérations (2025)

Ariégeoise	10 600,00
AAA	14 010,15
SCOT	26 133,00
PETR	11 495,00
PNR	3 388,58
CCI	5 000,00
Chambres des Métiers	5 000,00
Initiative Ariège	5 000,00

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025

Date de réception de l'AR: 21/03/2025

009-240900431-DE\_2025\_026-DE

AGEDI

## Concours / Contributions / Opérations

Programme Habitat PIG 2023/2026	Animation : 45 240,00 € Aides : 52 700 €
ALEDA	3 504 €
Rivières (GEMAPI)	2024 : 54 505 €
Entretien Forage (SMDEA, ANTEA, hors investissements)	27 000 €
Base nautique	55 000 €
Taxe de séjour	2024 : 213 575,46 € A reverser : CD : 14 587,14 € SGPSO : 44 639,88 €

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
 Date de reception de l'AR: 21/03/2025  
 009-240900431-DE\_2025\_026-DE  
 A G E D I



## Impôts / Dotations

Recettes	2024
Impôts et taxes	5 482 251 €
DGF	Dotation de compensation : 464 453 € (447 145 € AMF) Dotation d'intercommunalité : 105 329 € (127145€ AMF) - 4 951
FDTP	60 582 €
TEOM	1 544 327 € Réforme TEOMI
GEMAPI	54 522 €
Redevance forage	61 559,38 € Indexée sur prix énergie et construction

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025

Date de reception de l'AR: 21/03/2025

009-240900431-DE\_2025\_026-DE

A G E D I

# Débat d'Orientations Budgétaires 2025

## Recettes

Animations : PIG, PEL,  
Urbanisme, CLS, LAD,  
France Services, PVD,

Financements croisés des partenaires

FPIC

55 685 € pour la CCPT  
85 843 € pour les communes

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_026-DE  
A G E D I

## Investissements

### Opérations

PEL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux complémentaires Pôle Enfance (espace extérieur),</li> <li>- Changement véhicules.</li> </ul>
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PLUiH Suite,</li> <li>- Suivi et modifications PLU,</li> <li>- Téléversement documents d'urbanisme.</li> </ul>
TETE CAE	Suite du PCAET (diagnostic labellisation)
Travaux de voirie	Programmes 2023, 2024 et 2025
Contrat Local de Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitats inclusifs,</li> <li>- Aménagement logement Internes.</li> </ul>
Habitat social	Fonds de concours HLM Tarascon, Mercus

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025

Date de reception de l'AR: 21/03/2025

009-240900431-DE\_2025\_026-DE

A G E D I

## Investissements

Opérations	
Thermes / Forage	Acquisition foncière (EPF), Diagnostic
Aménagement Zone de Quié	Acquisition foncière AMO aménagement Zone : - Gendarmerie - Habitat inclusif
Voie verte	Acquisition foncière Maîtrise d'Œuvre
Logement Internes	Travaux extérieurs
Base nautique	Maîtrise d'œuvre aménagement Rénovation bâtiment (peinture)
Escalade	Mise en place d'un Plan Local d'Escalade
Piscine	Etude rénovation

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025

Date de reception de l'AR: 21/03/2025

009-240900431-DE\_2025\_026-DE

A G E D I

## Investissements

### Opérations

#### Economie

- ZAE Prat Long : Aménagements, accès et division parcelles,
- Accompagnement économique des entreprises (aides à l'immobilier),
- Hôtel d'entreprises (étude, acquisition).
- Opération soutien au commerce

#### PEM

Travaux d'aménagement parking de la gare  
Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la voirie

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_026-DE  
A G E D I

## Merci pour votre attention.

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025  
Date de réception de l'AR: 21/03/2025  
009-240900431-DE\_2025\_026-DE  
A G E D I